

# Communauté d'Agglomération de HAGUENAU

Secteur Haguenau



## Rapport annuel

sur le prix et la qualité  
de l'eau et  
de l'assainissement

**Année 2021**

9 Chemin du Gaz - 67500 HAGUENAU

[www.agglo-haguenau.fr](http://www.agglo-haguenau.fr)

03 88 73 71 71

[eau@agglo-haguenau.fr](mailto:eau@agglo-haguenau.fr)

# Sommaire :

Les chiffres clefs .....	3
Les faits marquants.....	3
Le contexte réglementaire .....	4
Les territoires desservis .....	5
La population desservie.....	6
Les services .....	7
Le réseau d'eau potable.....	8
Les branchements sur le réseau d'eau .....	8
Le schéma d'adduction de l'eau potable .....	9
Les indicateurs de performance du réseau d'eau potable.....	15
Les usagers du service de l'assainissement.....	22
Les indicateurs techniques .....	23
Le réseau d'assainissement collectif .....	24
Les stations d'épuration .....	33
Les indicateurs de performance de l'assainissement collectif.....	43
L'assainissement non collectif .....	49
L'indice de performance de l'assainissement non collectif .....	50
Les tarifs du service de l'eau et de l'assainissement 2021 .....	51
Les travaux d'eau potable.....	55
Les travaux d'assainissement .....	59
Annexes .....	65

La commune de Haguenau est située dans le Bas-Rhin à une trentaine de kilomètres au nord de Strasbourg et compte une population d'environ 35 000 habitants.

## Les chiffres clefs

- **27** personnes travaillent au Service de l'Eau et de l'Assainissement
- **Permanence 24h/24 et 7j/7** : Un roulement d'astreinte est mis en place pour assurer une continuité de service tout au long de l'année
- **9 286** abonnements en eau et assainissement pour un service rendu aux **35 406** habitants et aux **entreprises** de Haguenau
- **202 km** de conduites pour la distribution d'eau potable, **177 km** pour la collecte des eaux usées et **31 km** pour la collecte des eaux pluviales
- **2 077 204 m<sup>3</sup>** d'eau vendus
- **123** prélèvements pour le contrôle de la qualité de l'eau distribuée
- **4 528 656 m<sup>3</sup>** d'eau traités par les stations d'épuration de Haguenau et Marienthal
- **2,88 € TTC le m<sup>3</sup>** pour l'eau, l'assainissement et les taxes (abonnement compris sur une base de 120 m<sup>3</sup>/an)

## Les faits marquants

### *En assainissement*

#### Sur les réseaux :

Avec plus de 870 mètres de canalisations renouvelés, les travaux d'assainissement ont principalement consisté à réhabiliter des collecteurs vétustes qui présentaient des fissures et des infiltrations. A noter, le taux moyen de renouvellement sur 5 ans de l'ordre de 1 % (*moyenne nationale Observatoire de l'Eau 2018 – 0,4%*).

#### Aux stations d'épuration :

Les travaux 2021 se sont essentiellement concentrés sur des opérations de maintenance et de réparation.

Les rendements épuratoires de deux stations se maintiennent à de très bons niveaux. Les boues produites présentent 100% de conformité et sont intégralement éliminées via une filière normalisée de compostage.

### *En eau potable*

Dans le cadre de la gestion patrimoniale des installations, les travaux 2021 ont porté sur le renouvellement des anciennes canalisations en fonte grise, sur un linéaire d'environ 1 100 m. A noter, le taux moyen de renouvellement sur 5 ans de l'ordre de 0,6 %

Le rendement du réseau se maintient à un excellent niveau, avec une valeur supérieure à 92 %.

# Le contexte réglementaire



## *Une obligation d'information du public*

Le présent rapport est établi en application de l'article L2224-5 du CGCT qui fait obligation au Président de présenter au Conseil Communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.



## *Des services gérés en régie*

La CAH – secteur de Haguenau a choisi de mener en régie ses missions de distribution d'eau potable, de collecte et de transport des effluents ainsi que leur traitement dans deux stations d'épuration.



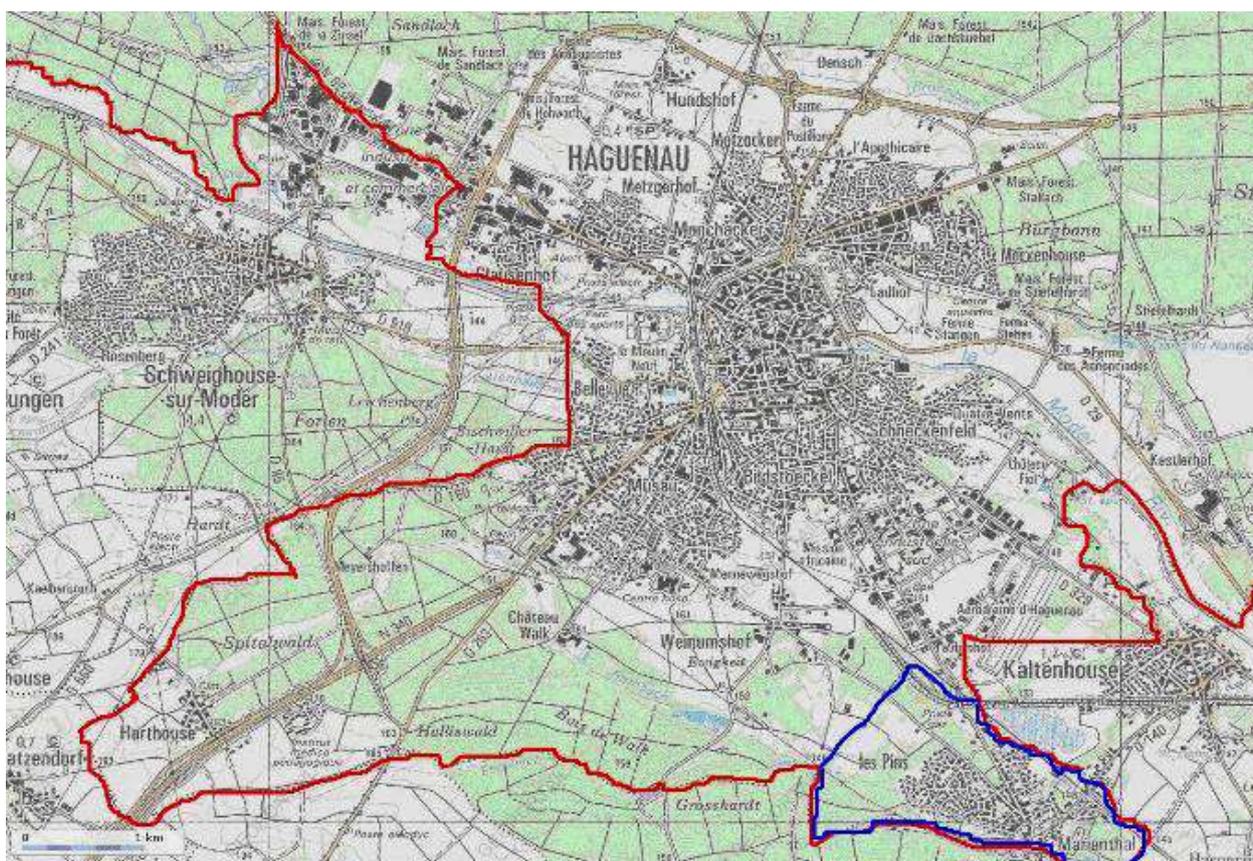
## *Les indicateurs de performance*

La réglementation fixe des indices de performance permettant d'avoir une vision globale de la qualité du service.

# Les territoires desservis

## *En eau et assainissement*

La CAH – secteur de Haguenau, exerce ses missions de distribution d’eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées sur l’intégralité du ban communal de Haguenau.



Les écoulements sont traités dans deux bassins versants :

- Le bassin versant de Haguenau - Harthouse
- Le bassin versant de Marienthal

Ceux-ci font l’objet d’un plan de zonage définissant :

- Les secteurs d’assainissement non collectif où le traitement est assuré par les particuliers au moyen de dispositifs autonomes,
- Les secteurs d’assainissement collectif où les eaux usées sont acheminées à une station d’épuration au moyen d’un réseau d’égouts.

# La population desservie

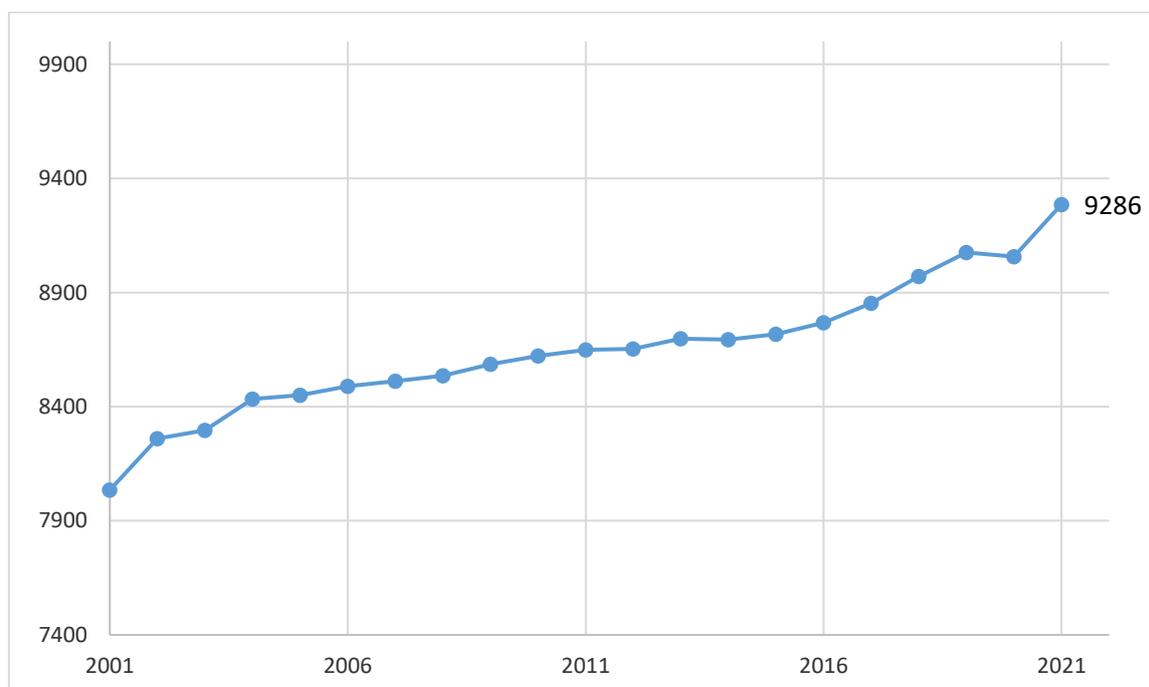
La population desservie est de **35 676 personnes** dont 35 406 personnes sur le ban communal de Haguenau et 270 personnes d'autres Communes raccordées sur la station d'épuration de Haguenau.

Cette population représente une totalité de **9 286 abonnés** au service d'assainissement collectif, soit en moyenne **3,84 habitants/abonné**. Cet indicateur reflète le caractère urbain du secteur assaini, comparativement à des secteurs ruraux où les foyers sont composés de 2,5 habitants en moyenne.

## Détail de la population desservie

Haguenau et Harthouse	Marienthal (Haguenau)	Marienthal (Gries)	Marienthal (Kaltenhouse)	Total
32 929	2 477	190	80	
35 406		270		35 676

## Détail de l'évolution du nombre d'abonnés depuis 2001



(\*) en 2020, une mise à jour de la base de données a permis de régulariser les anciens abonnements non clôturés ; les prises d'eau de chantier ont également été exclues du comptage.

# Les services

## *Le service de l'eau et de l'assainissement*

### ➤ Les moyens humains

Le service comprend **27 personnes** : une pour la direction du service, une pour le suivi de la production d'eau, six pour les études et les suivis de chantiers, douze pour les travaux d'entretien en régie des équipements d'eau et d'assainissement, quatre pour le suivi des deux stations d'épuration et quatre pour la gestion de la clientèle et de la facturation aux usagers.

### ➤ Les astreintes

Les astreintes permettent aux agents d'intervenir 7j/7 et 24h/24 en cas de problème sur les réseaux afin d'assurer la continuité de service.

Les numéros d'astreinte sont le **03 88 73 71 71** et le **06 61 66 28 87**.

### ➤ Les moyens matériels

Ces moyens matériels permettent d'intervenir directement sur le réseau, d'en assurer la maintenance, de réaliser et de renouveler les branchements d'eau potable et d'assainissement.

Ces moyens comportent :

1 Pelle sur pneus GALLMAC	3 Visseuses-dévisseuses
1 J.C.B. 3CX 4X4	3 Perforateurs à batterie
1 Mini-pelle 2.5 T	4 Perceuses électropneumatiques
1 Camion 15T avec grue	3 Marteaux perforateur électrique
1 Camion 19T	2 Marteaux perforateur Thermique
1 Camion 7.5T	1 Nettoyeur haute pression moteur thermique
3 Fourgonnette	1 Nettoyeur haute pression électrique
4 Véhicules légers	1 Poste à souder
3 Compresseurs mobiles de chantier	1 Perceuse sur colonne
4 Découpeuses	3 Groupes électrogènes
2 Scies de sol	2 Feux tricolores de chantier
3 Pillonneuses	50 Barrières rigides
2 Dameuses	110 Panneaux de signalisation
1 Remorque PTAC = 1000 kg	35 Balléros
1 Fusée Ø90 mm pour fonçage pneumatique	4 Panneaux de com. VDH
1 Fusée Ø65 mm pour fonçage pneumatique	1 Chariot élévateur électrique
1 Remorque PTAC = 3500 kg	1 Niveau de chantier automatique
2 Rampes de chargement en alu	1 Blindage 2,50 m x 2,50 m
1 Appareil de mesure de débit Poteau Incendie	2 Blindages 1 m x 1 m
1 Eclairage de chantier à tube fluo	1 Corrélateur de recherche de fuite
	6 Loggers de recherche de fuite

# Le réseau d'eau potable

202 km de conduites permettent d'acheminer l'eau potable chez les particuliers.



Extrait du plan du réseau d'eau potable

Ce réseau est sujet à des réhabilitations régulières, au niveau des plus vieilles conduites, ainsi qu'à des campagnes de détection de fuites pour permettre un fonctionnement optimal de l'adduction d'eau potable.

Le rendement du réseau d'eau potable est excellent et se situe aux alentours de **92%** (moyenne des 3 dernières années).

Les réseaux de distribution d'eau de Haguenau sont constitués :

- de fonte grise (**28% du linéaire**)
- de fonte ductile (**51%**)
- de PVC d'avant 1980 (**12%**)
- de PVC d'après 1980 (**9%**)

Les anciennes conduites en fonte grise et en PVC sont progressivement remplacées par des conduites en fonte ductile plus résistantes.

## Les branchements sur le réseau d'eau

Le branchement comprend, depuis la canalisation publique et en suivant le tracé rectiligne le plus court :

- La prise d'eau sur la conduite de distribution publique,
- La vannette de branchement (sous bouche à clé),
- La canalisation de branchement située tant sous le domaine public que sous le domaine privé, le robinet d'arrêt avant compteur, le cas échéant,
- Le compteur, parfois situé dans un regard,
- Le robinet de purge, le robinet d'arrêt après compteur et le clapet de retenu.

Le branchement est à la charge du demandeur pour sa création puis de la CA de Haguenau pour les réparations ou les rénovations ultérieures.

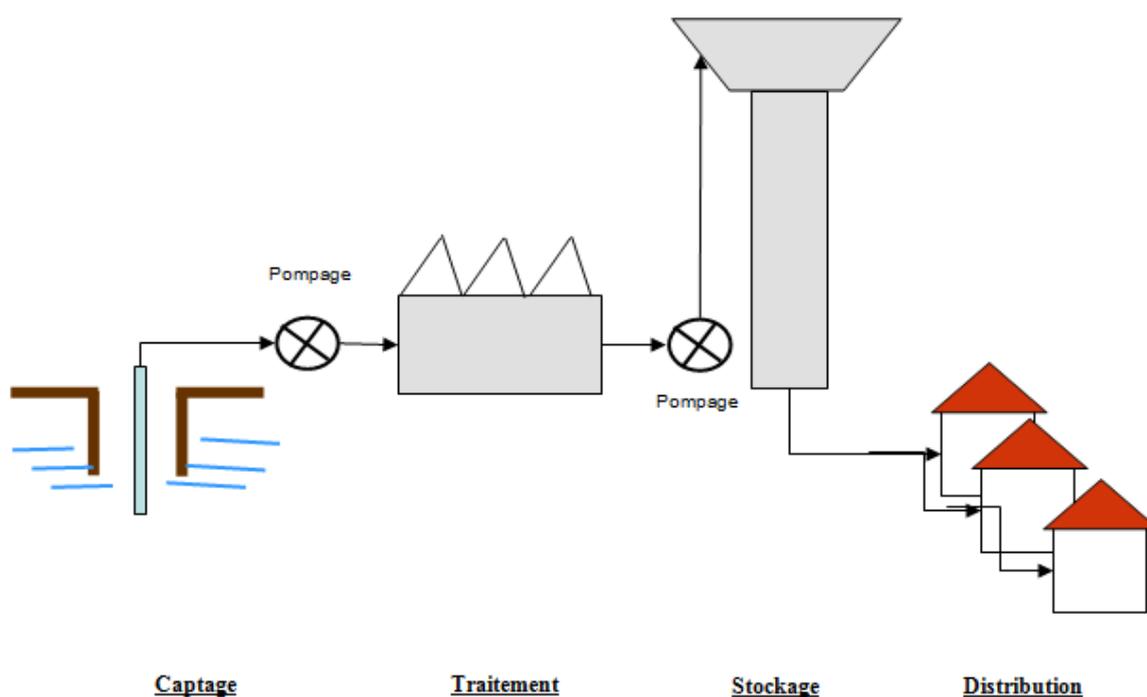


Raccordement d'un branchement sur la conduite principale

## *Les abonnés au service de l'eau potable*

Pour l'alimentation en eau potable, le recensement des personnes desservies ne s'effectue pas en habitants mais en abonnés, c'est-à-dire en nombre de foyers raccordés au réseau d'eau potable. Le service de l'eau dénombre ainsi **9 286 abonnés**.

## Le schéma d'adduction de l'eau potable



## Quelques ouvrages du réseau d'eau potable

Pour assurer un bon fonctionnement de l'adduction d'eau potable, différents éléments composent les installations de distribution :

### Les compteurs :

Ils mesurent les consommations d'eau chez les usagers. Ils sont toujours installés sur un support compteur et suivis d'un clapet anti-retour. Les nouveaux compteurs sont équipés de cible permettent le relevé des données par télémetrie.



### Les regards compteur :

On y installe le compteur d'eau. Il est systématiquement mis en œuvre lors de branchements neufs et peut être proposé lors de renouvellement d'installations. Il est enterré et installé dans la propriété de l'abonné à environ 1 mètre de la limite de propriété. Seul le couvercle reste apparent.



### Les poteaux d'incendie :

Ils permettent aux pompiers de se brancher rapidement sur le réseau. Ces équipements sont manœuvrés et testés régulièrement par les agents du service de l'eau pour en assurer la disponibilité en cas d'incendie.



### Les vannes :

Elles permettent de couper l'eau dans une conduite ou de réguler le débit. Elles sont indispensables pour les opérations de maintenance ou de réparation, ou pour raccorder les nouveaux abonnés au réseau principal (branchements neufs).



### Les ventouses :

Elles permettent d'évacuer les poches d'air qui sont présentes dans le réseau (souvent lors de la mise en eau d'une conduite ou suite à une réparation de rupture).

## La ressource en eau

### ➤ Mais d'où vient l'eau que l'on boit ?

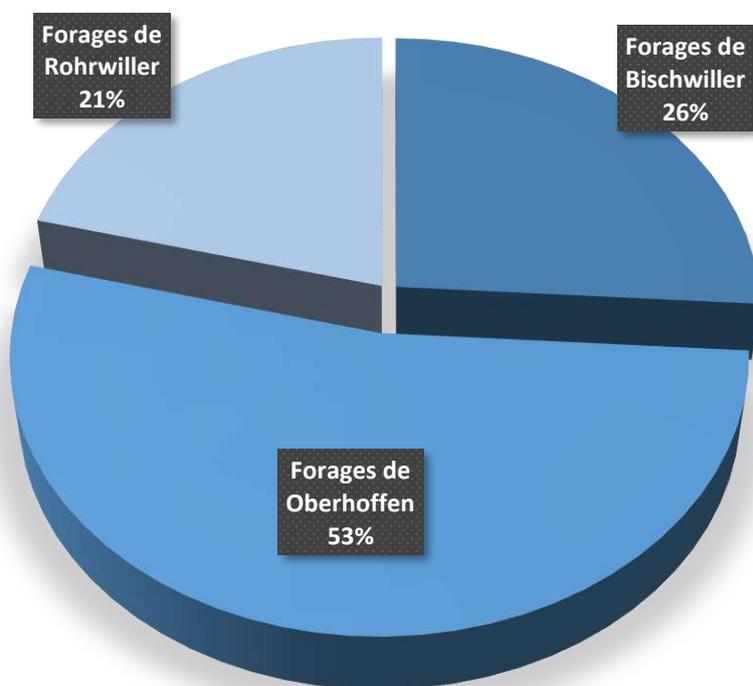
Cette eau provient naturellement de la nappe phréatique d'Alsace, qui couvre les deux tiers de la plaine alsacienne. C'est une formidable réserve qui permet de pourvoir aux besoins de l'Alsace, que ce soit pour les usages industriels ou particuliers.

### ➤ Une production réalisée par les captages et usines de la CAH – secteur Basse Moder

L'eau brute est pompée à partir de cinq points de captages différents. Cette eau est ensuite traitée puis envoyée dans le réseau de distribution de la CAH – secteur de Haguenau.



La production cumulée des **6 forages** en exploitation est de **4 091 397 m<sup>3</sup>** sur l'année **2021**. Les forages qui fournissent l'eau à Haguenau sont situés à Bischwiller, Oberhoffen-sur-Moder et Rohrwiller. Le forage de Kaltenhouse produit de l'eau à des fins uniquement agricoles (irrigation).

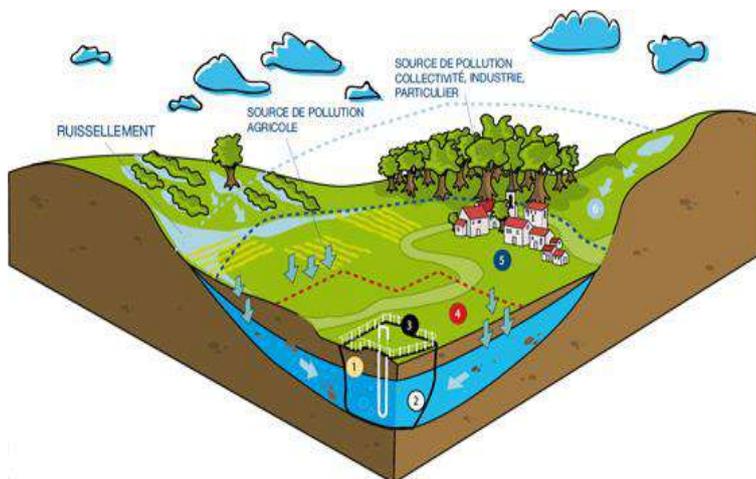


### ➤ Protection de la ressource

Tous les forages sont protégés par des périmètres de protection immédiate et rapprochée.

Le périmètre de protection immédiate (PPI) est clôturé et interdit à toute activité (sauf dérogation) n'ayant pas de rapport avec l'exploitation ou avec l'entretien des ouvrages de prélèvement.

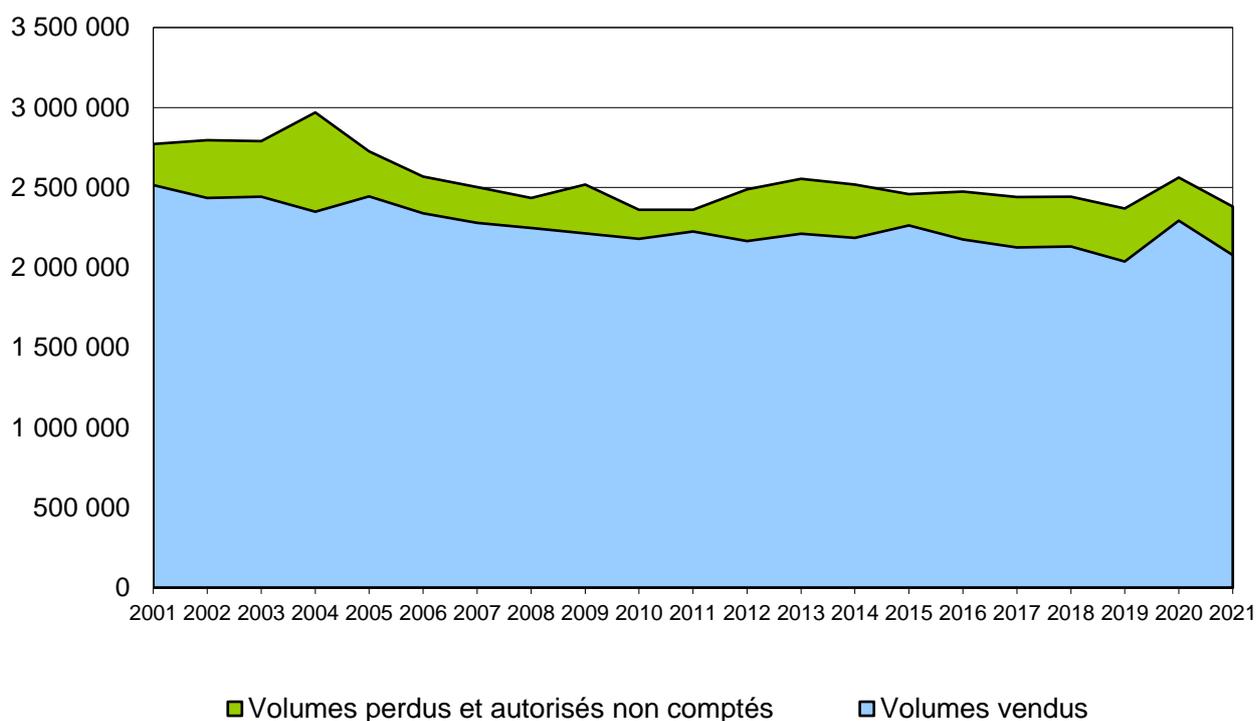
Le périmètre de protection rapprochée (PPR) réglemente toutes les activités pouvant provoquer une pollution du sol, et pouvant entraîner une pollution de l'eau.



### ➤ Volumes distribués

En **2021**, la CAH – secteur de Haguenau, a acheté **2 380 833 m<sup>3</sup>** qu'elle a mis en circulation dans son réseau et a refacturé aux abonnés **2 077 204 m<sup>3</sup>**.

### Evolution des volumes achetés à la CAH – secteur Basse Moder et vendus aux abonnés

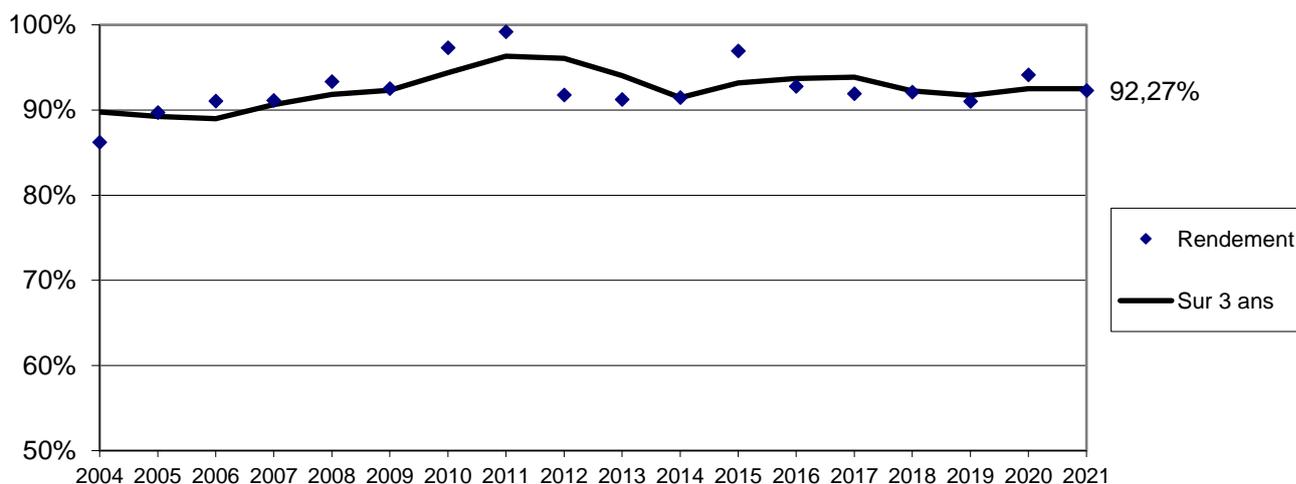


➤ **Pourquoi une différence entre les deux ?**

Les pertes du réseau sont dues aux volumes d'eau qui s'échappent des conduites par des petites fuites (bien souvent au niveau des raccordements) ou encore des volumes prélevés non comptabilisés (vol d'eau, volumes de service, ...).

Le **rendement** du réseau d'adduction d'eau de Haguenau est de **92,27 % en 2021** ; la moyenne lissée sur les trois dernières années est de **92,52 %**.

**Evolution des rendements du réseau d'eau potable**



➤ **Les caractéristiques de l'eau**

Paramètre	Valeur moyenne	Limite réglementaire
Nitrates	0,5 mg/l	50 mg/l
Chlorures	28,2 mg/l	250 mg/l
Sodium	12,1 mg/l	200 mg/l
Fluor	0,07 mg/l	1,5 mg/l
Dureté tH	33,6 °F	/
Pesticides sauf Métolachlore ESA Métolachlore NOA Alachlore OXA	< 0,1 µg/l 0,89 µg/l 0,83 µg/l 0,13 µg/l	0,1 µg/l 0,5 µg/l (somme des concentrations des pesticides)
pH	7,8	6,5 < pH < 9

**Caractéristiques générales de l'eau distribuée**

## Les compteurs

Haguenau possède un parc de **9 286 compteurs** d'eau potable, tous installés chez des abonnés.

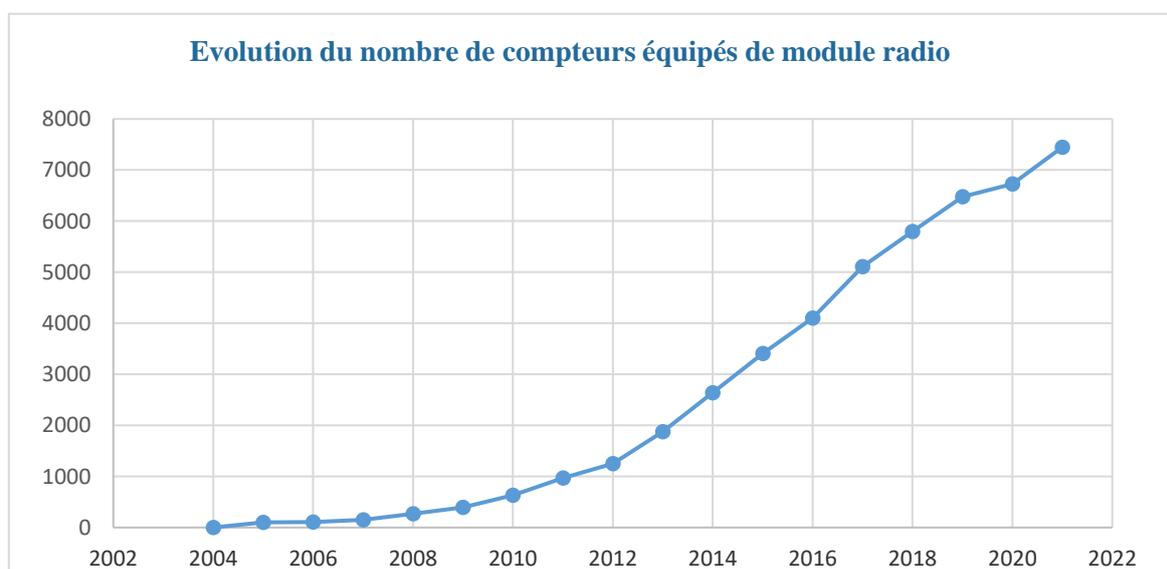
Tous les compteurs ne sont pas identiques : leur diamètre varie, ils peuvent posséder un module radio, être enterrés ou en surface.

Ces paramètres dépendent principalement de leur année de pose et de leur localisation. Depuis quelques années, Haguenau installe des compteurs avec module radio dans le but de faciliter les relevés.

Le taux d'équipement avec **module radio** pour 2021 est **80,21 %** du parc de compteurs.

Quartiers	Compteurs totaux	Compteurs avec module radio	Compteurs sans module radio	% de compteurs équipés
BAERENFELD	471	340	131	72,19%
BILDSTOECKEL	1301	1053	248	80,94%
CENTRE VILLE	1012	913	99	90,22%
HARTHOUSE	63	61	2	96,83%
MARIENTHAL	725	711	14	98,07%
MARXENHOUSE	1003	729	274	72,68%
MATZACKER	658	523	135	79,48%
METZGERHOF	794	575	219	72,42%
MUSAU	1900	1458	442	76,74%
SCHLOESSEL	1125	895	230	79,56%
VILLE/CAH	234	190	44	81,20%
<b>TOTAL</b>	<b>9286</b>	<b>7448</b>	<b>1838</b>	<b>80,21%</b>

Le remplacement progressif des anciens compteurs par des compteurs équipés de la radiométrie permet un gain de temps appréciable lors des relevés et ouvre, à terme, la possibilité de réaliser une radio relève avec une meilleure gestion des consommations d'eau.



# Les indicateurs de performance du réseau d'eau potable

## ➤ 1. Abonnés domestiques et assimilés

### Définition :

Ce sont les abonnés redevables à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse au titre de la pollution de l'eau (art. L. 213-10-3 du code de l'Environnement).

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (*)	2021
<b>Total</b>	8 698	8 689	8 768	8 778	8 853	8 971	9 075	9 058	9 286

(\*) en 2020, une mise à jour de la base de données a permis de régulariser les anciens abonnements non clôturés ; les prises d'eau de chantier ont également été exclues du comptage.

## ➤ 2. Taux moyen de renouvellement des réseaux

### Définition :

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchement) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

### Détail du renouvellement annuel :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Longueur	755 m	1 508 m	1 106 m	1 351 m	1 031 m	1 099 m
Renouvellement	0,37	0,75	0,55	0,68	0,57	0,60

- Moyenne annuelle du linéaire de réseau renouvelé sur 5 ans : **1 219 m**
- Longueur du réseau : **202 km**
- Taux moyen sur les 5 dernières années de renouvellement des réseaux :

$$\text{Taux de renouvellement moyen sur 5 ans} = \frac{1,22 \times 100}{202} = 0,60\%$$

## ➤ 3. Durée d'extinction de la dette de la collectivité

### Définition :

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

- En cours total de la dette : **975 521 €**
- Epargne brute annuelle : **1 073 629 €**
- Durée d'extinction de la dette : **0,9 années**

#### ➤ 4. Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

Définition :

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part "eau". Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

Montant total mis en recouvrement : **4 142 282 €**

Montant des impayés : **60 202 €** (source : trésor public)

Taux d'impayés au 31 décembre 2021 sur les factures émises au titre de l'année 2020 :

$$\frac{60\,202 \times 100}{4\,142\,282} = 1,45 \%$$

#### ➤ 5. Taux de réclamations écrites

Définition :

Ces réclamations sont reçues directement par la collectivité. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau du prix.

Nombre de réclamations écrites : **3** pour l'année **2021**

$$\frac{3 \times 1\,000}{9\,286} = 0,32 \text{ pour } 1\,000 \text{ abonnés}$$

#### ➤ 6. Indicateurs spécifiques Service d'eau potable

Définition :

Données relatives à la qualité des eaux distribuées recueillies dans le cadre du contrôle sanitaire mentionné à l'article R.1321-15 du Code de la Santé Publique et taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité.

Avant d'être vendue à Haguenau, l'eau, qui est naturellement riche en manganèse et en fer, est traitée et désinfectée. Même si l'eau provient de plusieurs usines de potabilisation distinctes, elle va subir les mêmes traitements : une double filtration sous pression pour éliminer le fer et le manganèse **par voie biologique**, puis une chloration, avant d'être injectée dans le réseau.

Les forages d'Oberhoffen-sur-Moder, qui représentent en volumes la moitié de la production d'eau de la collectivité, un traitement supplémentaire est réalisé pour l'élimination du chlorure de vinyle.

De plus, la qualité de l'eau est étroitement surveillée par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.), qui a effectué **123** prélèvements au cours de l'année **2021**.

6a – En ce qui concerne la microbiologie :

Définition :

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m<sup>3</sup>/jour : pourcentage de prélèvements sur les eaux distribuées réalisés par l'ARS aux fins d'analyses microbiologiques dans le cadre du contrôle sanitaire jugés conformes selon la réglementation en vigueur.

- **88** analyses microbiologiques
- **0** analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires
- Taux de conformité aux paramètres microbiologiques de **100,00%**

6b – En ce qui concerne les paramètres physico-chimiques :

Définition :

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m<sup>3</sup>/jour : pourcentage des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés par l'ARS aux fins d'analyses physico-chimiques dans le cadre du contrôle sanitaire jugés conformes selon la réglementation en vigueur.  
Identification des paramètres physico-chimiques à l'origine de la non-conformité.

- **123** analyses physico-chimiques
- **0** analyses non-conforme aux limites de qualité réglementaires
- Taux de conformité aux paramètres physico-chimiques de **100,00%**

En **2021**, l'eau distribuée par la CAH – secteur de Haguenau, présente une bonne qualité bactériologique (100% de conformité).

Concernant le volet physico-chimique, de nouveaux paramètres ont été intégrés par l'ARS au programme d'analyses. Des métabolites (produits de dégradation) d'herbicides (métolachlore ESA, métolachlore NOA et alachlore OXA) ont été mesurés à des valeurs supérieures aux limites de qualité en vigueur. La présence de ces molécules dans l'eau à des teneurs inférieures à leur valeur sanitaire maximale ou leur valeur sanitaire transitoire, bien que constituant une non-conformité réglementaire, ne présente pas de risque sanitaire pour le consommateur.



➤ 7. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

	Barème	Haguenau
Partie A		
Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte.	10	10
Mise à jour du plan au moins annuelle.	5	5
Partie B		
Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que la précision des informations cartographiques <u>pour au moins la moitié du linéaire</u> , les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution d'eau potable et définition d'une procédure de mise à jour de l'inventaire des réseaux. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	10	10
Un point supplémentaire pour 10% d'inventaire des réseaux supplémentaires.	5	5
Inventaire des réseaux avec la date ou la période de pose pour la moitié du linéaire total des réseaux.	10	10
Un point supplémentaire pour 10% d'inventaire des dates de pose supplémentaires.	5	5
La partie A + B est réalisée si le service d'eau potable obtient un total de 40 points sur 45.		Total A + B = 45
Partie C		
Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux d'incendie) et des servitudes.	10	10
Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques.	10	10
Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements.	10	10
Pour chaque branchement, caractéristique du compteur d'eau avec la référence du carnet métrologique et date de pose du compteur.	10	10
Document identifiant les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	10	10
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement, ...	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans).	10	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire, avec les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	5	5
La partie C est sur 75 points		Total C = 75
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>120</b>	<b>120</b>

**La CAH – secteur de Haguenau obtient la note de 120/120**

## ➤ 8. Rendement du réseau de distribution

### Définition :

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable. Le volume consommateurs sans comptage et le volume de service du réseau sont ajoutés au volume comptabilisé pour calculer le volume consommé autorisé. Le rendement est exprimé en pourcentage.

<b>Volume produit (volume acheté à la CAH – secteur Basse Moder)</b>	<b>2 380 833 m<sup>3</sup></b>
Volume autorisé non compté (incendie, purge et volume de service)	<b>119 700 m<sup>3</sup></b>
Volume comptabilisé et vendu	<b>2 077 204 m<sup>3</sup></b>
Volume consommé autorisé	<b>2 196 904 m<sup>3</sup></b>

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Sur 1 an	91,22%	91,44%	96,92%	92,78%	91,92%	92,14	91,02	94,10	92,27
Sur 3 ans	94,04%	91,47%	93,19%	93,71%	93,87%	92,26	91,70	92,50	92,52

Le rendement peut varier d'une année sur l'autre en fonction des incidents qui peuvent arriver sur le réseau (ruptures, fuites). Le rendement moyen des trois dernières années est très bon avec une valeur de **92,52 %**.

### Indice linéaire des consommations d'eau :

$$\frac{2\,196\,904}{202 \times 365} = 29,8 \text{ m}^3 / \text{km} / \text{jour}$$

## ➤ 9. Indice linéaire des volumes non comptés

### Définition :

L'indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour.

Il reflète la politique de comptage des volumes aux points de livraison (chez l'abonné) et l'efficacité de la gestion de ces comptages. Un indice bas signifie une bonne connaissance des volumes consommés.

$$\text{Volume journalier non compté} = \frac{V \text{ distribué} - V \text{ vendu}}{\text{Nombre de jours}} = \frac{2\,380\,833 - 2\,077\,204}{365} = 831,86 \text{ m}^3/\text{j}$$

### Indice linéaire des volumes non comptés :

$$\frac{\text{Volume journalier non compté}}{\text{Longueur du réseau}} = \frac{831,86}{202} = 4,12 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

## ➤ 10. Indice linéaire de perte en réseau

### Définition :

L'indice linéaire de pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour.

$$\frac{\text{Vol. mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé}}{\text{Longueur du réseau} \times \text{nombre de jours}} = \frac{2\,380\,833 - 2\,196\,904}{202 \times 365} = \mathbf{2,49 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}}$$

## ➤ 11. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

### Définition :

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

0 % : aucune action

20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours

40 % : avis de l'hydrogéologue rendu

50 % : dossier déposé en préfecture

60 % : arrêté préfectoral

80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource. Une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : **80 %**  
(Source : CAH – secteur Basse Moder)

## ➤ 12. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

### Définition :

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance.

Les périodes d'alimentation par une eau non-conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures ne sont pas prises en compte.

Nombre de coupures d'eau pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance (ruptures...) : **26 coupures**

**Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées :**

$$\frac{26 \times 1\,000}{9\,286} = \mathbf{2,800 \text{ pour } 1\,000 \text{ abonnés}}$$

➤ **13. Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de respect de ce délai**

Définition :

*Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté.*

- Ouverture d'un branchement neuf : à partir du retour de la demande de raccordement dûment complétée : **14 jours\*** pour établissement d'un devis chiffré (\* hors délai de réalisation des travaux)  
Celui-ci est d'environ 4 semaines (en raison des DICT à faire avant exécution des travaux) à réception de l'ensemble des éléments administratifs du dossier.
- Remise en service d'un branchement existant : **24 heures**
- Taux de respect (les délais ci-dessus constituent des maximum) : **100 %**

# Les usagers du service de l'assainissement

On distingue deux types d'usagers du service de l'assainissement : les usagers domestiques et les usagers industriels et commerciaux. Ces derniers ont une qualité différente des eaux rejetées et bénéficient par conséquent d'une redevance particulière.

Les industriels diffus correspondent aux établissements de restauration, aux garages, aux boucheries et charcuteries et autres activités. Ces rejets ne sont pas connus avec précision et sont donc estimés.

Usagers domestiques			
		Haguenau (et Harthouse)	Marienthal
Population en 2018		<b>32 929</b>	<b>2 747</b>
Usagers Publics			
Bâtiments communaux (en m <sup>3</sup> )		30 732 m3	510 m3
Bâtiments scolaires (en m <sup>3</sup> )		42 874 m3	397 m3
Total en équivalents habitants (base : 130 L/habitant/jour)		<b>1 551 EH</b>	<b>19 EH</b>
Usagers industriels et commerciaux			
Type d'effluents	Etablissement	Haguenau (et Harthouse)	Marienthal
Industriels avec prétraitement	Mars Chocolat France	542 EH	
	Schaeffler France	1 500 EH	
Industriels sans prétraitement	SEW Usocome	383 EH	
	Siemens	167 EH	
Etablissements médicaux	Centre hospitalier	1 583 EH	
	Clinique St François	267 EH	
	Clinique Ste Odile	250 EH	
Boucheries et abattoir	Abattoir	4 750 EH	
	Zentz	500 EH	
	Rihn	542 EH	
Divers	Industriels diffus	10 000 EH	300 EH
Total		<b>20 484 EH</b>	<b>300 EH</b>

# Les indicateurs techniques

Les eaux usées subissent un traitement dans les stations d'épuration de Haguenau ou de Marienthal pour les débarrasser de leurs matières polluantes avant leur rejet au milieu naturel.

## *Assainissement collectif*

Les réseaux permettant de collecter et transporter les eaux usées dans l'intégralité de la zone qui incombe à Haguenau représentent **177 km** de conduites unitaires et d'eaux usées. Ces réseaux sont entretenus en permanence et font l'objet d'une surveillance accrue au moyen d'inspections télévisuelles.

Les performances épuratoires des stations d'épuration doivent répondre aux normes de rejet définies par arrêtés préfectoraux. Ces performances permettent d'avoir une eau de qualité compatible avec la faune et la flore des cours d'eau (la Moder pour la station de Haguenau et le Rothbach pour la station de Marienthal).



**Vue aérienne de la station d'épuration de Haguenau**

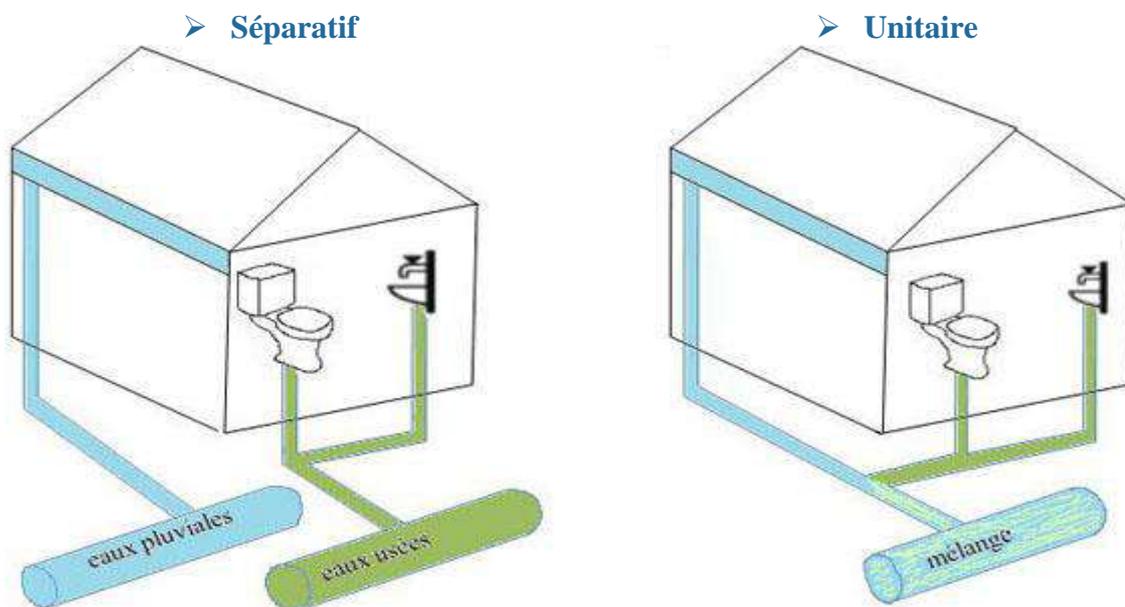
## *Assainissement non collectif*

Les bâtiments éloignés de la zone urbaine ne sont pas raccordés à l'égout. Dans cette situation, la propriété est zonée en assainissement non collectif et l'épuration des eaux usées est assurée par une fosse toutes eaux et un système d'épandage.



**Vue d'un lit d'épandage, en phase de construction**

# Le réseau d'assainissement collectif

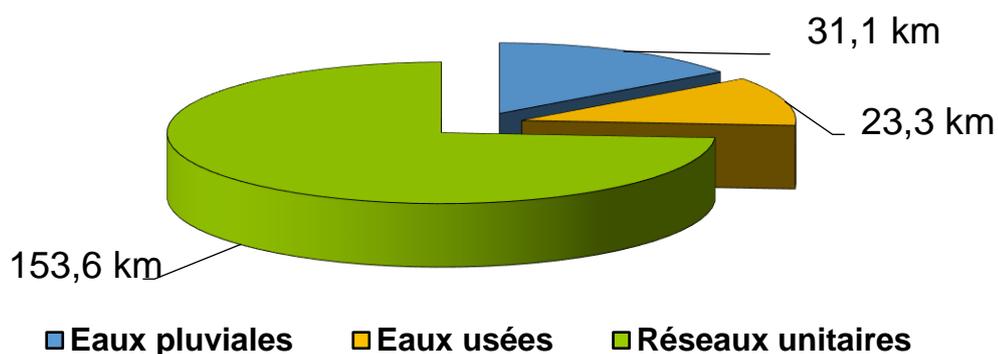


Le principe du réseau séparatif est de ne pas mélanger eaux pluviales et eaux usées. Ceci permet de minimiser la quantité d'effluents à traiter par les stations d'épuration. Cependant, la tendance actuelle tend à privilégier directement l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle.

Les réseaux unitaires collectent les eaux pluviales et les eaux usées qui se mélangent dans la même canalisation. Ce système est majoritaire en Alsace, fruit de l'histoire. Il nécessite moins de travaux et d'entretien (une conduite à la place de deux) mais souffre d'une gestion plus difficile des eaux par temps de pluie.

Ces deux systèmes sont en place à la CAH – Secteur de Haguenau, avec un système majoritairement unitaire. Dès que les conditions le permettent, et notamment pour les nouveaux aménagements, l'infiltration des eaux pluviales est privilégiée pour une gestion plus écologique des effluents.

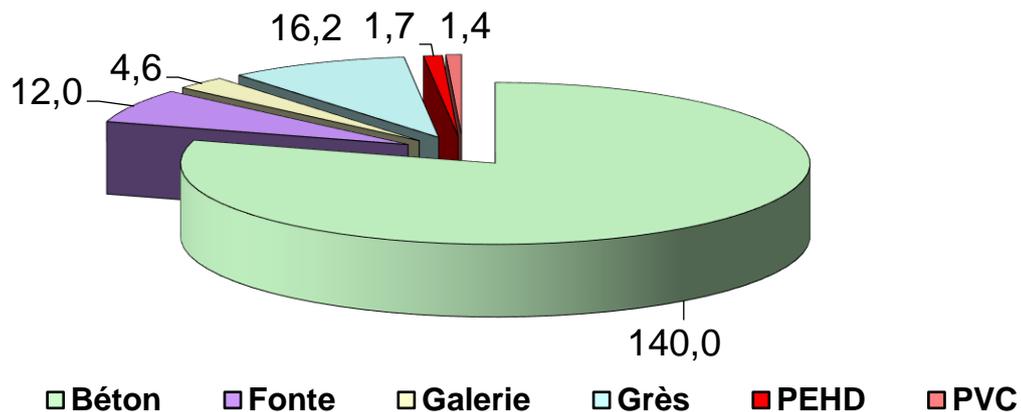
## Longueur du réseau en km (par type d'écoulement)



### ➤ Nature des collecteurs

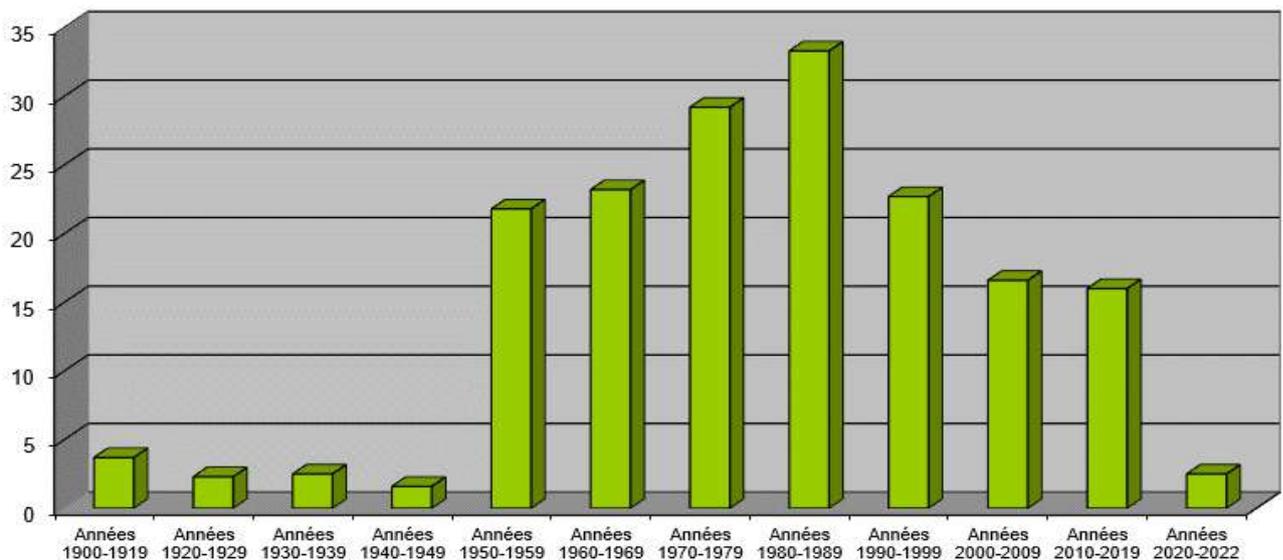
La nature des matériaux utilisés pour les collecteurs d'eaux usées varie en fonction de la date de leur pose, de la nature du terrain, de la taille du collecteur à poser. Cependant, le matériel utilisé dans la grande majorité des cas est le béton.

#### Répartition des réseaux unitaires et d'eaux usées en km (par nature des matériaux)



### ➤ Âge des collecteurs

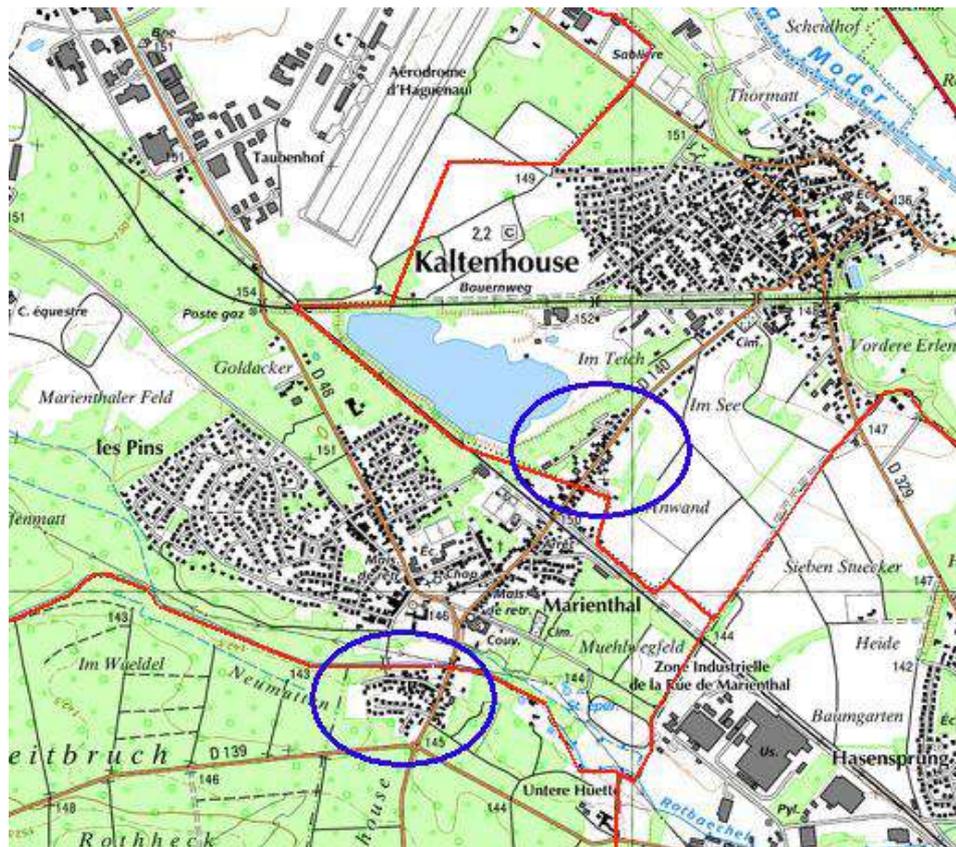
#### Répartition des réseaux unitaires et d'eaux usées en km (par années de pose)



Les années 1960 à 2000 ont été propices à la création de nombreux lotissements qui ont engendré du linéaire de réseau. Les canalisations récentes proviennent essentiellement de la réhabilitation, du renouvellement et du redimensionnement. Les canalisations les plus anciennes sont réhabilitées ou remplacées au fur et à mesure des programmes de travaux.

## *Cas particulier de l'agglomération de Marienthal*

L'agglomération de Marienthal se situe sur les bans communaux de Haguenau, Gries et Kaltenhouse. Aussi, des conventions ont été réalisées avec la Communauté de Communes de la Basse Zorn pour l'épuration des eaux usées de la commune de Marienthal-Gries et avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau – Territoire de Bischwiller, pour l'épuration des eaux usées de la commune de Marienthal-Kaltenhouse.



**Agglomération de Marienthal**

## Les ouvrages du réseau d'assainissement

Plusieurs ouvrages sont nécessaires au bon fonctionnement du réseau d'eaux usées :

### ➤ Les stations de relevage

**22 stations de relevage** remontent les effluents d'une partie basse du réseau, vers un collecteur situé plus haut. Ces stations permettent ensuite un écoulement gravitaire sur la majorité du réseau.



### ➤ Les débitmètres

**4 débitmètres** placés stratégiquement sur le réseau vont suivre et donner des indications sur les écoulements du réseau en cas de grosses pluies.



### ➤ Les pluviomètres

**1 pluviomètre** implanté à la station d'épuration mesure les pluies qui s'abattent sur Haguenau. Ceci permet d'optimiser le traitement des eaux usées aux stations d'épuration et de connaître exactement la pluie reçue.



### ➤ Les bassins de rétention publics

**25 bassins de rétention** permettent de limiter les débits qui affluent sur le réseau, en cas de pluie. Ils sont particulièrement indiqués lors de la construction d'un nouveau quartier relié au réseau déjà existant.



### ➤ Les déversoirs d'orage

**28 déversoirs d'orage** sont implantés sur le réseau. Ils permettent, en cas de grosses pluies, de décharger les effluents dilués directement dans les cours d'eau à proximité.

Moriental	3
Haguenau et Harthouse	25

La CAH – Secteur de Haguenau, a équipé **7 sites avec du matériel d'autosurveillance** afin de mieux maîtriser sa connaissance des rejets au milieu naturel. L'année 2021 a permis d'en affiner l'implantation et le fonctionnement selon une étude réalisée par un bureau spécialisé.

La connaissance de ces flux permet au service de l'eau et de l'assainissement d'étudier le lieu d'implantation et le volume des bassins de dépollution à mettre en place pour obtenir le meilleur état écologique possible de la Moder et du Rothbach, et de mieux maîtriser les investissements à venir en termes de stockage et traitement des effluents pendant les périodes pluvieuses.



**Exemple d'équipement d'autosurveillance au niveau d'un déversoir d'orage**

## *Le programme pluriannuel de travaux*

Ce programme définit les travaux que la CAH – Secteur de Haguenau, s’engage à réaliser sur une période quinquennale. Il permet d’améliorer la qualité du service et de posséder une base pour les subventions de travaux sur le réseau d’assainissement et les stations d’épuration.

La CAH – Secteur de Haguenau, s’est engagée, conformément aux objectifs du Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion de l’Eau du bassin Rhin-Meuse à obtenir le bon état écologique des masses d’eaux superficielles et souterraines en 2027.

## *Les inspections télévisuelles*

Le service de l’eau et de l’assainissement possède une caméra permettant de visualiser l’intérieur des conduites de faible diamètre et de détecter les défauts et l’encrassement.

Parallèlement, un programme pluriannuel d’inspections télévisuelles permet de connaître l’état du patrimoine, de programmer les travaux à réaliser et d’éliminer les points noirs. Un linéaire de réseaux compris **entre 5 et 8 km** est ainsi diagnostiqué tous les ans.



**Caméra d’inspection télévisuelle**

## *Les charges polluantes estimées des effluents*

La commune de Haguenau possède sur son territoire :

- 50 activités d'alimentation,
- 90 garages automobiles, camions, motocycles,
- 158 bars – hôtels - restaurants,
- 8 hébergements spécialisés gîtes, chambres d'hôtes, maisons de retraite,
- 157 artisans du bâtiment,
- 8 magasins de bricolage et outillage,
- 3 entreprises de travaux publics,
- 1 artisan de métier du bois,
- 10 métalleries,
- 106 salons de coiffures et de soins esthétiques,
- 10 blanchisseries.

Ces industriels diffus représentent environ 10 000 EH pour la station de Haguenau et de 300 EH pour la station de Marienthal. Les industriels rejetant au réseau d'assainissement des effluents caractérisés de non-domestiques sous tous conventionnés, de manière à garantir le bon fonctionnement du réseau public et le bon traitement de ces effluents.



Les eaux brutes produites par les agglomérations de Haguenau et de Marienthal sont estimées quantitativement et qualitativement selon les caractéristiques suivantes :

➤ **Caractéristiques quantitatives**

		Haguenau	Marienthal
Rejet des habitants et usagers publics	Equivalent Habitants	34 480	2 766
Rejet des industriels et assimilés	Equivalent Habitants	20 651	300
<b>TOTAL</b>	Equivalent Habitants	<b>55 131</b>	<b>3 066</b>
Charge hydraulique moyenne	m <sup>3</sup> /j	10 623	1 845
Débit moyen	m <sup>3</sup> /h	443	77

➤ **Caractéristiques qualitatives**

		Haguenau	Marienthal
DBO <sub>5</sub>	Population (60g/h/j)	2 069	166
	Industriels	1 206	18
	<b>Total kg/j</b>	<b>3 275</b>	<b>184</b>
MES	Population (90g/h/j)	2 414	194
	Industriels	1 160	21
	<b>Total (kg/j)</b>	<b>3 574</b>	<b>215</b>
DCO	Population (135g/h/j)	4 138	332
	Industriels	2 478	36
	<b>Total (kg/j)</b>	<b>6 616</b>	<b>368</b>
Azote N-NTK	Population (15g/h/j)	517	41
	Industriels	259	5
	<b>Total (kg/j)</b>	<b>776</b>	<b>46</b>
Phosphore Total	Population (4g/h/j)	138	11
	Industriels	60	1
	<b>Total (kg/j)</b>	<b>198</b>	<b>12</b>

## Lexique :

- DBO<sub>5</sub>** : Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours, représente la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes pour oxyder (dégrader) l'ensemble de la matière organique d'un échantillon d'eau maintenu à 20°C, à l'obscurité, pendant 5 jours.
- MES** : Les Matières En Suspension est le terme employé pour désigner l'ensemble des matières solides insolubles présentes dans un liquide.
- DCO** : La Demande Chimique en Oxygène est la consommation en oxygène par les oxydants chimiques forts pour oxyder les substances organiques et minérales de l'eau. Elle permet d'évaluer la charge polluante des eaux usées.
- N-NTK** : L'azote total Kjeldahl représente l'ensemble des formes réduites de l'azote contenues dans les eaux, c'est-à-dire la somme de l'azote organique et de l'azote ammoniacal.
- N-NH<sub>4</sub>** : L'azote ammoniacal représente l'azote présent sous forme d'ions ammonium.
- N-NO<sub>2</sub>** : L'azote nitreux représente l'azote présent sous forme de nitrites.
- N-NO<sub>3</sub>** : L'azote nitrique représente l'azote présent sous forme de nitrates.
- NGL** : Dans le domaine de l'épuration des eaux usées, l'azote global représente la somme des quatre formes suivantes : azote organique, azote ammoniacal, azote nitrique, azote nitreux. Elle permet de fixer des niveaux de concentration limite dans les eaux rejetées par les stations d'épuration.
- PT** : Somme de toutes les formes du phosphore, présentes dans un milieu.
- pH** : Le potentiel Hydrogène (ou pH) mesure l'activité chimique des ions hydrogènes (H<sup>+</sup>) (appelés aussi couramment protons) en solution. Notamment, en solution aqueuse, ces ions sont présents sous la forme de l'ion oxonium (également, et improprement, appelé ion hydronium). Plus couramment, le pH mesure l'acidité ou la basicité d'une solution.



# Les stations d'épuration

## Bilan des charges polluantes mesurées en 2021

La CAH – Territoire de Haguenau, gère en régie deux stations d'épuration d'une capacité de 60 000 EH pour celle de Haguenau et de 4 350 EH pour celle de Marienthal.

1 EH (Equivalent Habitant) est la pollution produite par un habitant

### ➤ La station de Haguenau

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne
<b>Débit</b>													
Débit journalier (m <sup>3</sup> /j)	15 455	14 377	10 578	9 597	12 223	10 584	14 213	12 106	9 066	9 954	10 375	12 743	11 773
<b>MES</b>													
Concentration (mg/l)	201,2	133,6	224,2	264,8	155,3	237,9	170,3	108,0	239,2	220,4	228,8	209,4	199,4
Flux moyen (kg/j)	3128,6	1996,4	2302,2	2330,1	2253,8	2546,2	2662,7	1263,9	2066,1	2217,2	2530,3	2761,2	2338,2
<b>DCO</b>													
Concentration (mg/l)	308,1	287,7	380,6	655,2	289,4	396,4	289,8	255,0	455,6	422,2	402,1	341,2	373,6
Flux moyen (kg/j)	4791,0	4300,1	3909,0	5764,3	4198,4	4243,2	4532,3	2984,9	3936,0	4246,8	4447,7	4498,4	4321,0
<b>DBO5</b>													
Concentration (mg/l)	112,3	134,8	162,0	235,0	144,5	192,9	159,9	83,8	195,6	120,7	133,8	161,0	153,0
Flux moyen (kg/j)	1561,1	2154,0	1785,9	1993,9	1989,4	1545,8	1895,8	993,6	1645,5	1085,9	1620,6	2079,7	1695,9
<b>NTK</b>													
Concentration (mg/l)	33,1	28,9	44,7	64,2	32,4	69,1	28,5	26,8	51,2	50,5	38,5	35,5	41,9
Flux moyen (kg/j)	459,8	461,7	492,7	545,0	446,2	553,5	338,0	317,6	431,1	453,9	466,2	458,3	452,0
<b>N-NH4</b>													
Concentration (mg/l)	24,5	20,1	29,8	41,8	23,3	45,6	16,0	18,1	34,6	34,5	26,1	22,5	28,1
Flux moyen (kg/j)	341,0	321,6	328,1	354,8	320,1	365,2	189,7	214,8	290,9	309,9	315,9	290,3	303,5
<b>Pt</b>													
Concentration (mg/l)	3,5	3,1	4,7	7,0	3,2	8,1	3,9	3,0	5,1	4,5	4,3	4,2	4,6
Flux moyen (kg/j)	49,0	49,9	51,7	59,5	44,4	64,8	46,0	36,0	42,9	40,2	52,3	53,8	49,2

### ➤ La station de Marienthal

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne
<b>Débit</b>													
Débit journalier (m <sup>3</sup> /j)	898	658	562	535	660	560	646	570	431	568	547	675	609
<b>MES</b>													
Concentration (mg/l)	260,0	120,0	320,0	210,0	130,0	193,0	272,0	159,0	248,0	400,0	157,0	282,0	229
Flux moyen (kg/j)	158,9	71,6	146,9	81,3	46,5	61,0	205,9	59,9	93,7	175,2	63,6	114,8	107
<b>DCO</b>													
Concentration (mg/l)	525,0	315,0	432,0	728,0	372,0	720,0	509,0	330,0	516,0	748,0	355,0	591,0	512
Flux moyen (kg/j)	320,8	188,1	198,3	281,7	133,2	227,5	385,3	124,4	195,0	327,6	143,8	240,5	231
<b>DBO5</b>													
Concentration (mg/l)	150,0	87,0	240,0	310,0	190,0	240,0	240,0	230,0	270,0	370,0	200,0	210,0	228
Flux moyen (kg/j)	91,7	51,9	110,2	120,0	68,0	75,8	181,7	86,7	102,1	162,1	81,0	85,5	101
<b>NTK</b>													
Concentration (mg/l)	65,4	47,7					50,4			57,4			55
Flux moyen (kg/j)	40,0	28,5					38,2			25,1			33
<b>N-NH4</b>													
Concentration (mg/l)	26,0	38,3					35,3			38,7			35
Flux moyen (kg/j)	15,9	22,9					26,7			17,0			21
<b>Pt</b>													
Concentration (mg/l)	4,5	4,7					5,9			6,8			5
Flux moyen (kg/j)	2,7	2,8					4,4			3,0			3

Conformément à l'arrêté du 31 juillet 2020 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5, les paramètres Azote Kjeldahl (NTK), Ammonium (N-NH4) et Phosphore Total (Pt) doivent être suivis 5 fois par an.

## Carte d'identité de la station d'épuration de Haguenau

*Arrêté Préfectoral du 16 Janvier 2001 portant autorisation de rejet*

La station d'épuration de Haguenau est dimensionnée pour traiter les effluents de 60 000 équivalents habitants. Les charges de pollution qu'elle peut traiter sont détaillées dans les tableaux suivants, en fonction du mode de fonctionnement (temps sec, temps de pluie) :

**Constructeur :** FRANCE ASSAINISSEMENT

**Type de traitement :** Biologique à faible charge

**Milieu Récepteur :** La Moder

**Exploitant :** CAH – Territoire de Haguenau

**Mise en service :** 2004

### ➤ Charges admissibles en entrée de station

#### PARAMETRES HYDRAULIQUES

DEBITS	Temps sec	Temps pluie
Volumes journaliers (m <sup>3</sup> /j)	14 000	30 000
Débit de référence (m <sup>3</sup> /j)	-	22 376
Débit horaire de pointe (m <sup>3</sup> /h)	860	2 000
Débit horaire moyen sur 24 h (m <sup>3</sup> /h)	700	-

#### PARAMETRES DE POLLUTION

Flux journalier sur 24 h (kg/j)	Temps sec	Temps pluie
DBO <sub>5</sub>	3 600	5 400
DCO	7 200	10 800
Matières en suspension	5 400	10 800
Azote total Kjeldahl (en N-NTK)	900	1 080
Azote ammoniacal (en N-NH <sub>4</sub> )	540	650
Phosphore total (en PT)	180	220

### ➤ Valeurs de rejet par rapport au débit de référence

Les caractéristiques de fonctionnement de la station d'épuration et la charge résiduelle de pollution rejetée dans le milieu naturel, doivent se conformer aux valeurs du tableau ci-après qui seront respectées simultanément par **temps sec** pour :

Paramètre	Rendement minimal au rejet sur une période de 24 h en fonctionnement par temps sec en kg/j	Concentration en mg/l
DBO <sub>5</sub>	90 %	25
DCO	75 %	100
MES	90 %	30
N-NH <sub>4</sub>	75 %	10
N-NTK	70 %	15
PT	80 %	2
pH	Compris entre 6 et 8,5	
Température	< 25°C	

Ces résultats seront à obtenir avec un taux de dilution inférieur à 100 % et un taux de collecte supérieur à 80 %.

Par **temps de pluie**, le traitement devra satisfaire en moyenne sur 24 h soit la concentration, soit les rendements indiqués précédemment.

Les ouvrages sont conçus pour interdire les fuites de boues et conserver la masse biologique dans le process.

### ➤ Valeurs limites applicables en dehors du débit de référence

Les concentrations au niveau du rejet de la station d'épuration doivent respecter les valeurs suivantes, sur échantillons moyens de 24 h, en fonctionnement par temps sec :

Paramètre	Concentration	Observations
DBO <sub>5</sub>	25 mg/l	Application des exigences minimales imposées aux rejets des stations d'épuration urbaines dans le bassin du Rhin
DCO	100 mg/l	
MES	30 mg/l	
N-NH <sub>4</sub>	10 mg/l (*)	
PT	2 mg/l	
N-NTK	14 mg/l (*)	En moyenne annuelle
NGL	15 mg/l (*)	

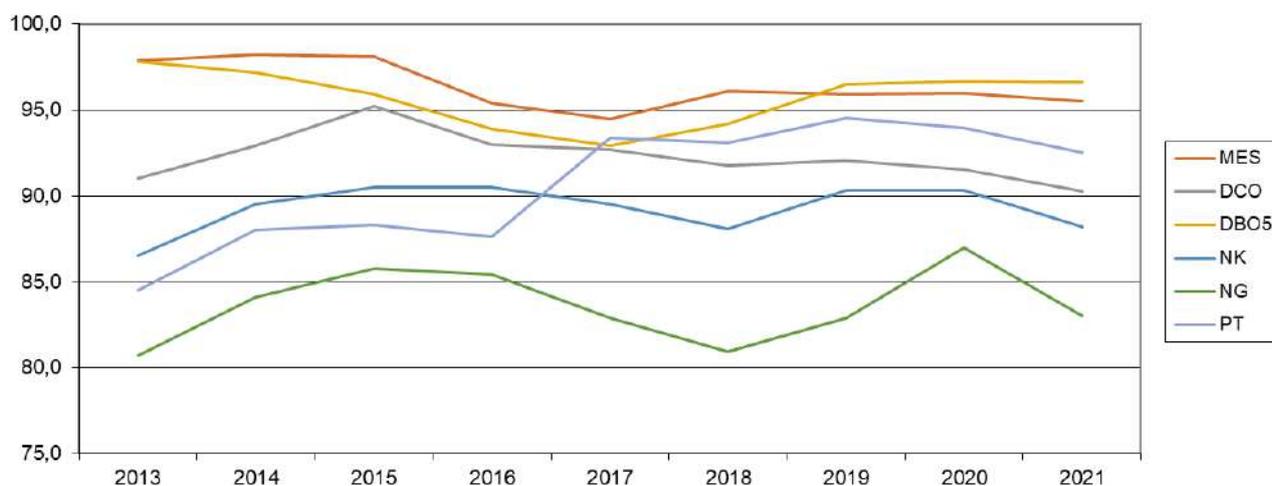
(\*) Pour une température d'au moins **12 °C** de l'eau du réacteur biologique aérobie de la station d'épuration. Les valeurs de concentration se réfèrent aux méthodes normalisées, sur échantillon homogénéisé, non filtré ni décanté.

La performance du traitement des eaux usées est calculée en fonction de la masse de matières polluantes éliminée avant leur rejet dans la nature. Ce rendement est différent suivant les paramètres. Les principaux sont : la MES (Matières En Suspensions), la DCO (Demande Chimique en Oxygène), la DBO<sub>5</sub> (Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours), l'azote global (NG) et l'Azote de Kjeldahl (NK).

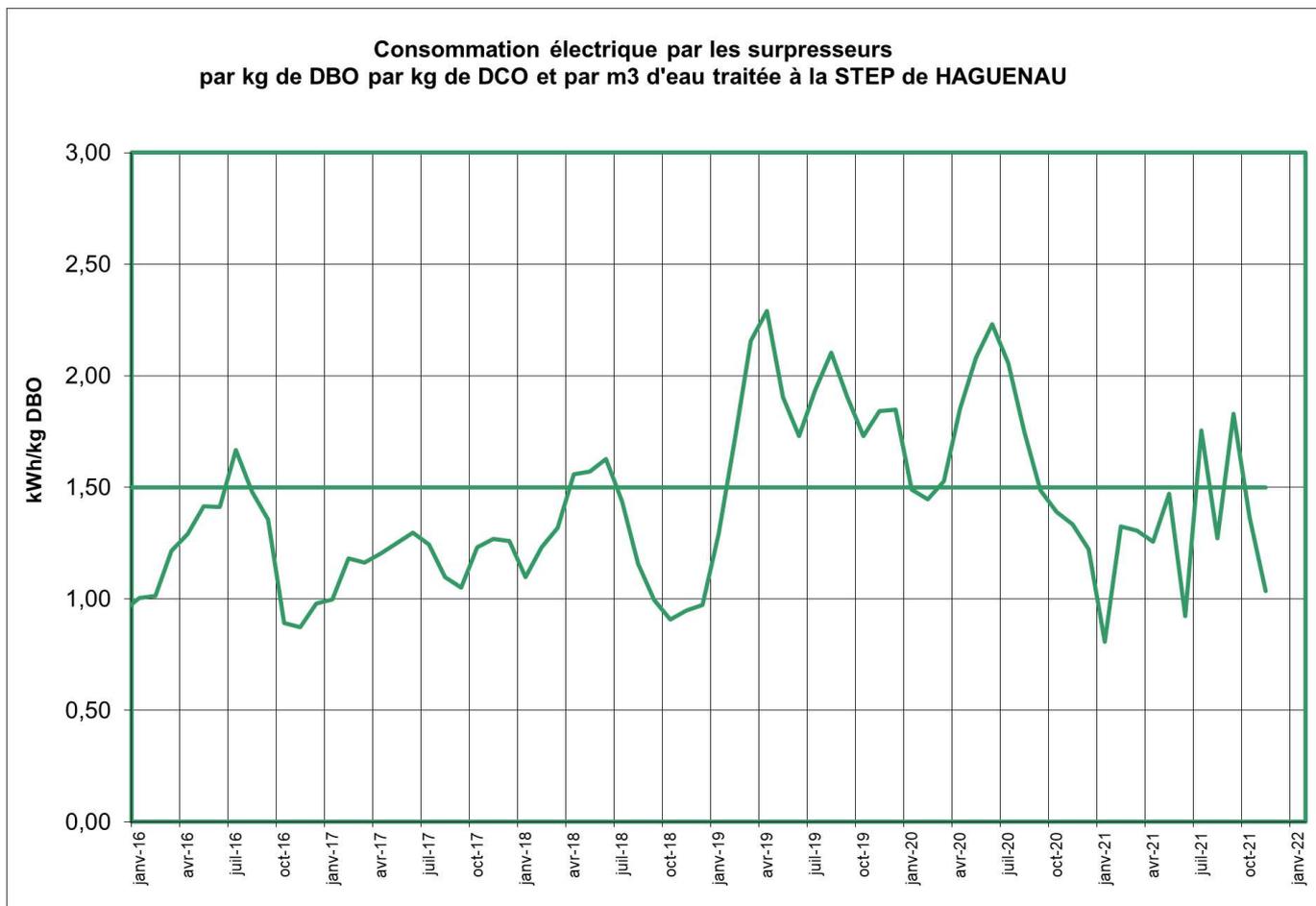
➤ **Rendements épuratoires de la station de Haguenau**

Rendement (%)	Valeurs réglementaires	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
MES	90 %	97,9	98,2	98,1	95,4	94,5	96,1	95,9	95,9	95,5
DCO	75 %	91,0	92,9	95,2	93,0	92,7	91,8	92,1	91,6	90,3
DBO <sub>5</sub>	90 %	97,8	97,2	95,9	93,9	92,9	94,2	96,5	96,7	96,6
NK	70 %	86,5	89,5	90,5	90,5	89,5	88,1	90,3	90,3	88,2
NG	-	80,7	84,1	85,8	85,4	82,9	80,9	82,9	87,0	83,0
PT	80 %	84,5	88,0	88,3	87,6	93,4	93,1	94,5	93,9	92,5

**Evolution des rendements épuratoires de la station de Haguenau**



**Pour l'année 2021, les rendements moyens de la station de Haguenau sont au-dessus des rendements minimums réglementaires et sont conformes aux prescriptions de l'arrêté portant autorisation de rejet.**



Cette courbe indique la consommation électrique pour aérer les bassins afin de traiter un kilogramme de pollution biologique (DBO5). C'est de loin le poste consommant le plus d'énergie sur le site de la station d'épuration. L'objectif est ainsi d'optimiser la consommation énergétique en maintenant un bon niveau de traitement des eaux usées et, **si possible, de rester sous le seuil de 1,5 kWh/kg DBO5.**

Après avoir subi un traitement de rénovation à l'acide en 2009, les membranes en fin de vie ont été remplacées dans les bassins n°1 et n°2, respectivement en 2015 et 2016. Ce remplacement a permis de revenir dans la plage de fonctionnement optimale.

En 2018, des fuites sur la tuyauterie d'aération ont nécessité une suroxygénation pour maintenir épuration correcte dans les bassins.

Depuis début 2019, une forte baisse de la pollution organique entrante dans la station d'épuration a été constatée. Cette baisse impacte les rendements épuratoires et impose de procéder à une hausse de l'aération afin de respecter les obligations réglementaires d'abattement de la pollution.

En cours du dernier trimestre 2021, l'observation de la surface des bassins d'aération a permis de déceler que certaines membranes de diffuseurs sont en fin de vie (formation de tumultes en surface). Néanmoins, en l'état actuel, l'impact est nul sur la qualité du traitement et la consommation électrique nous permettant de prévoir leur remplacement.

## Carte d'identité de la station d'épuration de Marienthal

Arrêté Préfectoral du 5 novembre 2010 portant autorisation de rejet

La station de Marienthal a été dimensionnée pour traiter les effluents de 4 350 équivalent habitants. Les charges de pollution qu'elle peut traiter sont détaillées dans les tableaux suivants, en fonction du mode de fonctionnement (temps sec, temps de pluie).



**Constructeur :** FRANCE ASSAINISSEMENT

**Type de traitement :** Aération prolongée

**Milieu Récepteur :** Le Rothbaechel

**Exploitant :** CAH – Territoire de Haguenau

**Mise en service :** 1976

**Mise à niveau :** 2013

### ➤ Charges admissibles en entrée de station

#### PARAMETRES DE POLLUTION

Flux journalier sur 24 h (kg/j)	Temps sec	Temps pluie
DBO <sub>5</sub>	261	261

### ➤ Normes de rejet

Conditions	Concentration en sortie Rendement du système				
	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	Pt
Temps sec Volume inférieur à 652,5 m <sup>3</sup> /j	25 mg/l 70 %	90 mg/l 75 %	30 mg/l 90 %	3,5 mg/l	2 mg/l
Temps de pluie (débit de référence) Volume compris entre 652,5 m <sup>3</sup> /j et 1 280 m <sup>3</sup> /j	25 mg/l 70 %	90 mg/l 75 %	30 mg/l 90 %	3,5 mg/l	2 mg/l
Mode dégradé Volume supérieur à 1 280 m <sup>3</sup> /j	Meilleure épuration possible tout en respectant les valeurs seuils ci-après				
	50 mg/l	250 mg/l	85 mg/l	-	-

### ➤ Autres conditions imposées au rejet de l'effluent :

Température : inférieure à 25°C

pH : compris entre 6 et 8,5

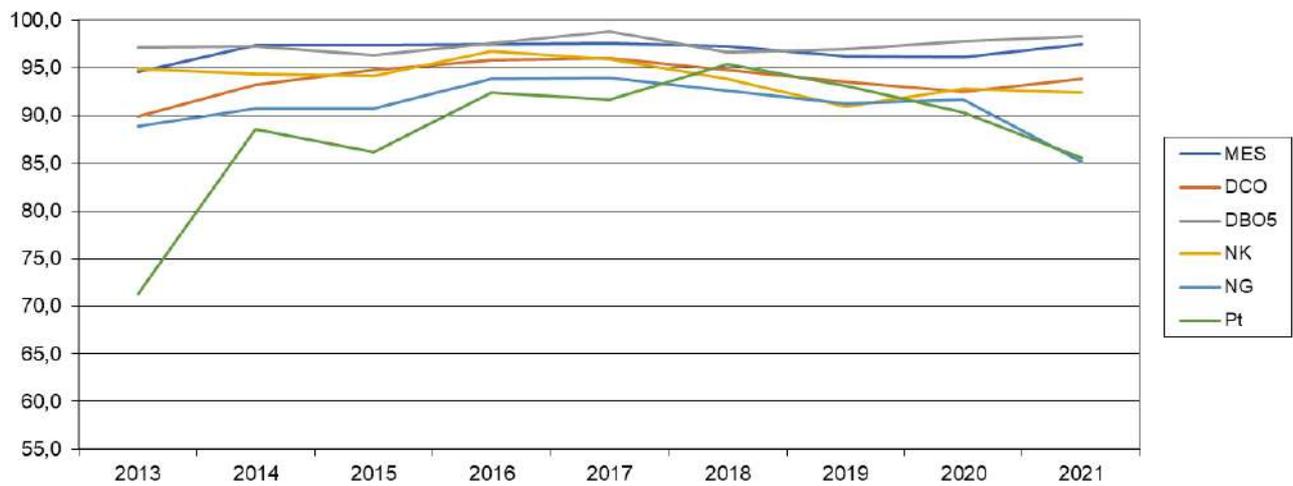
Couleur : ne pas provoquer de coloration visible du milieu récepteur

Substances susceptibles de provoquer la destruction du poisson : l'effluent ne doit pas contenir de substances susceptibles d'entraîner la destruction du poisson, après mélange avec les eaux réceptrices

Odeur : ne pas dégager d'odeur putride ou ammoniacale

➤ Rendements épuratoires de la station de Marienthal

Rendement	Valeurs réglementaires	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
MES	90 %	94,6	97,4	97,4	97,5	97,6	97,2	96,3	96,1	97,5
DCO	75 %	89,9	93,2	94,8	95,8	96	94,8	93,6	92,5	93,9
DBO <sub>5</sub>	70 %	97,2	97,3	96,3	97,6	98,8	96,6	97,0	97,8	98,3
NK	-	94,9	94,4	94,2	96,8	95,9	93,9	90,9	92,8	92,4
NG	-	88,9	90,7	90,7	93,9	94	92,6	91,2	91,7	85,2
PT	-	71,2	88,6	86,2	92,4	91,7	95,4	93,1	90,3	85,6



Evolution des rendements épuratoires de la station de Marienthal

Pour l'année 2021, les rendements de la station de Marienthal sont au-dessus des rendements minimums réglementaires et conformes aux prescriptions de l'arrêté portant autorisation de rejet.



## *Les boues et les autres sous-produits*

Le traitement des eaux usées par voie biologique entraîne la production de boues. Celles produites par la station de Marienthal sont transportées à la station de Haguenau, ainsi les boues produites par les deux stations sont traitées sur un site unique. Elles sont épaissies, méthanisées pour la production de biogaz, déshydratées, compostées et valorisées en épandage agricole. Le biogaz produit est aussi valorisé en énergie thermique, elle-même utilisée au sein de la station d'épuration.

En 2020, le méthaniseur de la station de Haguenau a été mis à l'arrêt dans la perspective d'une révision et de remédier notamment aux problématiques de pertes d'étanchéité. Cette révision a débuté en 2021 par la vidange de l'ouvrage et le début de l'étude diagnostic en vue d'optimiser l'ouvrage.

### **Filtre presse de Haguenau**



#### ➤ **La production de boues**

La production de boues est proportionnelle à la quantité de pollution des effluents ainsi qu'à la qualité de l'épuration. Plus le rendement d'épuration est élevé, plus il y aura production de boues. Ces boues sont déshydratées et évacuées pour compostage.

### ➤ Le devenir des boues

Des analyses sont réalisées périodiquement pour garantir l'innocuité des boues. Les boues non conformes au compostage doivent faire l'objet d'une autre filière pour leur élimination (incinération, centre d'enfouissement technique). Les boues produites en 2021 sont toutes conformes.

La réglementation concernant les boues de stations d'épuration et de leur valorisation se durcit d'année en année. Le compost produit à partir des boues respecte la norme NF 44-095 relative aux teneurs limites de certains composants dans les composts commerciaux. Ceci permet de considérer les boues des stations **comme des produits** et non comme des déchets.

Un des indicateurs utilisé pour qualifier la gestion des boues de station d'épuration est **le taux de boues évacuées de façon conforme à la réglementation**. Pour Haguenau, ce taux s'élève à **100%** car l'intégralité des boues produites sont pressées puis compostées via une filière agréée.

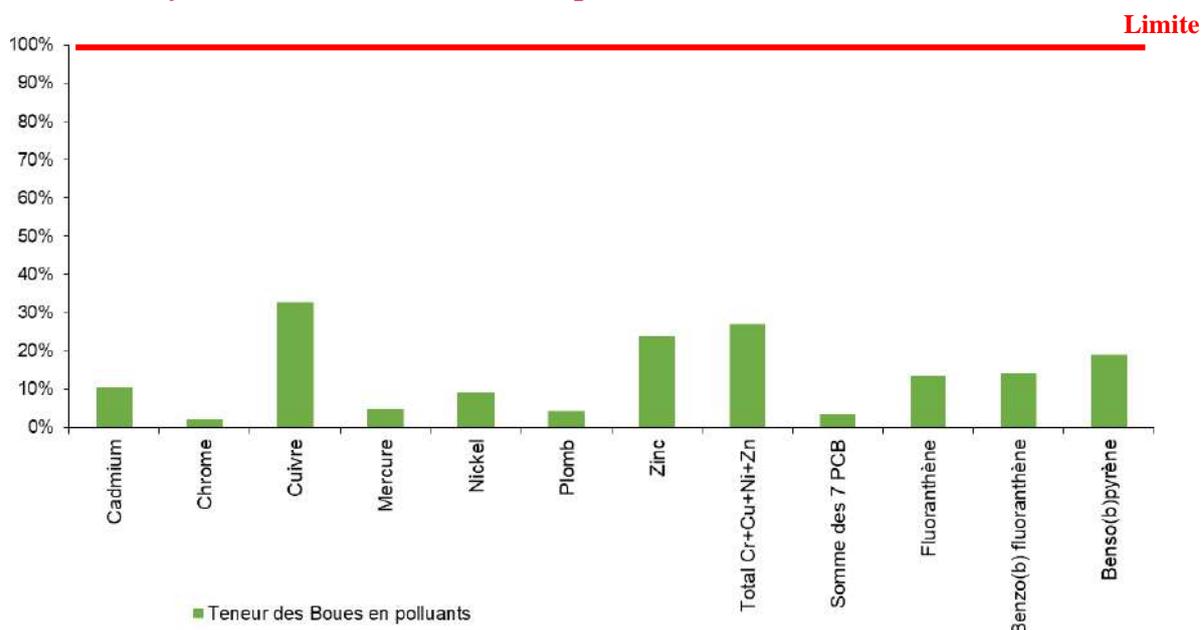
### ➤ La qualité des boues

La composition des boues produites par la station de Haguenau est vérifiée régulièrement par le biais d'analyses.

#### Teneur des boues en polluants

	Moyenne 2021	Valeurs de l'arrêté boues du 08/01/1998 (en mg/kg)	% de la valeur limite
<b>Cadmium</b>	1,04	10,00	10 %
<b>Chrome</b>	19,85	1 000,00	2 %
<b>Cuivre</b>	326,21	1 000,00	33 %
<b>Mercure</b>	0,47	10,00	5 %
<b>Nickel</b>	18,14	200,00	9 %
<b>Plomb</b>	34,49	800,00	4 %
<b>Zinc</b>	713,26	3 000,00	24 %
<b>Total Cr+Cu+Ni+Zn</b>	1 077,50	4 000,00	27 %
<b>Somme des 7 PCB</b>	0,03	0,80	3 %
<b>Fluoranthène</b>	0,67	5,00	13 %
<b>Benzo(b) fluoranthène</b>	0,35	2,50	14 %
<b>Benso(a)pyrène</b>	0,38	2,00	19 %

## Moyenne annuelle des différents polluants contenus dans les boues



En 2021, **les boues produites par les stations ont respecté les taux de polluants admissibles pour le compostage**. Le compost qui est fait à partir de ces boues de station d'épuration est donc sans danger et peut être valorisé en agriculture.

### ➤ La valorisation des sous-produits

	Types	Production annuelle	Valorisation
<b>Hagenau</b>	Résidus de dégrillage	19 740 kg	Centre d'Enfouissement Technique de Weitbruch
		50 860 kg	Usine de valorisation énergétique de Schweighouse
	Graisses	200 950 kg	Usine de VALORHIN
	Sables	195 000 kg	Réutilisation en travaux publics
	Résidus de curage des réseaux	601 160 kg	Traitement biologique à la station d'épuration
	Résidus des fosses septiques	165 120 kg	Traitement biologique à la station d'épuration
	Boues	3 390 tonnes de boues solides à 25,7% de siccité soit 872 T de MS	Composte normé NF 44-095 SEDE (ESCHAU)
<b>Marienthal</b>	Résidus de dégrillage	3 120 kg	Usine de valorisation énergétique de Schweighouse
	Graisses	12 000 kg	Usine de VALORHIN
	Sables	840 kg	Réutilisation en travaux publics
	Boues	158 tonnes de boues solides à 25,7% de siccité soit 41 Tonnes de matières sèches	Composte normé NF 44-095 SEDE (ESCHAU)

# Les indicateurs de performance de l'assainissement collectif

## ➤ 1. Taux de desserte des réseaux de collecte

### Définition :

Le **taux de desserte** est le rapport entre le nombre d'abonnés effectifs et le nombre d'abonnés potentiels concernés. Le plan de zonage d'assainissement a été validé en 2016.

$$\text{Taux de desserte} = \frac{(9\ 286 - 8)}{9\ 286} \times 100 = 99,91\%$$

## ➤ 2. Indice de connaissance patrimoniale

### Définition :

L'indice de connaissance patrimoniale permet d'évaluer la connaissance du réseau en place, comme la taille des conduites, leur emplacement, leur matériau, ... Pour évaluer cet indice, il faut répondre à plusieurs critères :

Critères	Barème	Haguenau
Partie A		
Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement, de refoulement, déversoirs d'orages, ...) et des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5	5
Partie B		
Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que la précision des informations cartographiques <u>pour au moins la moitié du linéaire</u> , les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées et définition d'une procédure de mise à jour de l'inventaire des réseaux. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	10	10
Un point supplémentaire pour 10% d'inventaire des réseaux supplémentaires	5	5
Inventaire des réseaux avec la date ou la période de pose pour la moitié du linéaire total des réseaux	10	10
Un point supplémentaire pour 10% d'inventaire des dates de pose supplémentaires	5	5
La partie A + B est réalisée si le service d'eau potable obtient un total de 40 points sur 45.		Total A + B = 45
Partie C		
Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, <u>la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée</u> .	10	10

Un point supplémentaire pour 10% renseignés supplémentaires	5	0
Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs).	10	10
Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques.	10	10
Le plan ou l'inventaire des réseaux mentionne le nombre de branchements entre deux regards de visite.	10	0
L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...)	10	10
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates et les inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite.	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans).	10	10
La partie C est sur 75 points		Total C = 60
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>120</b>	<b>105</b>

**La CAH – secteur de Haguenau obtient la note de 105/120**

### ➤ 3. Conformité de la collecte des effluents, des équipements des stations d'épuration

**Définition :**

Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

- **Réseaux** : Non conforme provisoirement – la métrologie des déversoirs est partiellement réalisée en 2021 et se finalisera courant du 1<sup>er</sup> semestre 2022.
- **Station d'épuration de Haguenau** : Conforme
- **Station d'épuration de Marienthal** : Conforme

### ➤ 4. Taux de boues évacuées de façon conforme

**Définition :**

L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. La conformité s'analyse au regard de deux conditions : le transport des boues respecte la réglementation et la filière de traitement est soit autorisée ou déclarée (selon le type et la taille).

L'indicateur est le rapport suivant :

(Tonnes de matières sèches totales admises par une filière conforme / Tonnes de matières sèches de boues évacuées) x 100

Pour la station de Haguenau :  
 $875 / 872 \times 100 = 100 \% \text{ de boues évacuées de façon conforme}$

Pour la station de Marienthal :  
 $41 / 41 \times 100 = 100\% \text{ de boues évacuées de façon conforme}$

#### ➤ 5. Nombre de débordement chez les usagers

L'indicateur se calcule de la façon suivante :  
(Nombre de demande d'indemnisation déposée en vue de dédommagement / Nombre d'habitant desservi) x 1000 :

$$\frac{0 \times 1\,000}{35\,406} = 0 \text{ débordement pour } 1\,000 \text{ habitants desservis}$$

#### ➤ 6. Nombre de points noirs

Définition :

*Il correspond au nombre de points d'interventions fréquents sur le réseau. Ces interventions peuvent être dues à un problème de conception du collecteur, comme une pente insuffisante, un diamètre trop important ou trop faible, à un équipement du réseau qui aurait mal vieilli, etc.*

Le réseau de la Communauté d'Agglomération de Haguenau compte **7 points d'interventions fréquents** :

- Le collecteur du quai des Pêcheurs, de la rue de la Moder à la rue du Canal (sable, faible pente)
- Le déversoir d'orage de la rue du Triangle (sable dans les EU, curage 2 par an)
- Le siphon « Véramont » (sable, pas de curage sur le réseau amont, curage 2 par an)
- Le collecteur de la rue du Député Hallez (sable dans le bassin d'orage, curage 2 par an)
- Le collecteur du chemin des Paysans (19245-19220, peu de pente, peu de débit, curage 1 par an)
- Les stations de pompage du Taubenhof-Décathlon et de la route du Rhin (excès de graisses provenant du réseau amont)
- Le regard dessableur de la station de pompage en ligne, de la route de Bischwiller (plusieurs nettoyages par an, graisses, odeurs d'hydrocarbure)

$$\text{Taux de points noir} = \frac{7 \times 100}{177} = 3,9 \text{ points noirs pour } 100 \text{ km}$$

## ➤ 7. Le Taux de renouvellement du réseau

### Définition :

Le taux de renouvellement du réseau évalue la quantité de conduites anciennes remplacées par des conduites neuves, ou réhabilitées, au cours de l'année écoulée. On le calcule en rapportant la quantité de conduites remplacées, en mètre linéaire, à la taille totale du réseau d'assainissement. On réalise une moyenne de cet indicateur des 5 dernières années.

L'indicateur se calcule de la façon suivante :

$$\frac{(\text{Longueur canalisations renouvelée au cours des 5 dernières années}) \times 100}{5 \times (\text{longueurs de canalisation})}$$

$$\text{Taux de renouvellement moyen sur 5 ans} = \frac{8.7 \times 100}{5 \times 177} = 0,99 \%$$

Détails du renouvellement annuel :

	2017	2018	2019	2020	2021
Longueur	944 m	1 059 m	3 112	1 031	870
Renouvellement	0,53%	0,59%	1,75 %	0,57 %	0,99%

## ➤ 8. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de la police de l'eau

### Définition :

Ces indicateurs suivent les prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006.

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration :

### Définition :

Les bilans sur 24 heures sont jugés conformes d'après l'arrêté préfectoral et transcrites dans le manuel d'autosurveillance. Un bilan est considéré comme non conforme dès qu'un paramètre ne respecte pas les objectifs de rejet.

Règle de calcul : Nombre de bilan conformes / nombre de bilans réalisés x 100.

$$\text{Station d'épuration de Haguenau} : \frac{103 \times 100}{105} = 98 \%$$

$$\text{Station d'épuration de Marienthal} : \frac{12 \times 100}{12} = 100\%$$

➤ **9. Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux**

Identification sur plan des points de rejet au milieu naturel	20/20
Evaluation de la pollution collectée en amont de chaque point de rejet	10/10
Reconnaissance des points de déversements et identification du moment et de l'importance du rejet par une métrologie appropriée	20/20
Mesures de débit de pollution sur les points de rejet	30/30
Manuels d'autosurveillances des systèmes de collecte et des stations d'épuration	10/10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	10/10
Evaluation de la pollution des réseaux pluviaux	10/10
Suivi de la pluviométrie et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10/10
<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b>120/120</b>

➤ **10. Durée d'extinction de la dette**

Définition :

*C'est le rapport entre l'encours de la dette du budget assainissement de la CAH au 31 décembre de l'exercice présenté et l'épargne brute annuelle.*

- Encours total de la dette :	<b>287 361 €</b>
- Epargne brute annuelle :	<b>749 690 €</b>
- Durée d'extinction de la dette :	<b>0,4 année</b>

➤ **11. Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente**

Définition :

*Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part "assainissement". Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.*

Montant total mis en recouvrement : **1 653 629 €**

Montant des impayés : **31 392 €** (source : trésor public)

Taux d'impayés au 31 décembre 2021 sur les factures émises au titre de l'année 2020 :

$$\frac{31\,392 \times 100}{1\,653\,629} = 1,90 \%$$

## ➤ 12. Gestion des réclamations

Définition :

*Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapportées au nombre d'abonnés divisé par 1 000.*

*Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau du prix.*

Nombre de réclamations écrites : 0

**Taux de réclamations écrites : 0 réclamation pour 1 000 abonnés**

# L'assainissement non collectif

## Les missions de la CAH – secteur de Haguenau

Ce Service Public Local d'Assainissement Non Collectif (SPANC) à caractère industriel et commercial a été créé le 1<sup>er</sup> juillet 2006 pour assurer la conformité des installations d'assainissement autonomes et contrôler leur bon fonctionnement.

Lors de la création du SPANC, Haguenau n'a pas souhaité prendre en charge la compétence de l'entretien de l'Assainissement Non Collectif. Cette compétence reste sous la responsabilité des particuliers concernés par un système d'Assainissement Non Collectif.

La CAH - secteur de Haguenau, assure ces deux compétences :

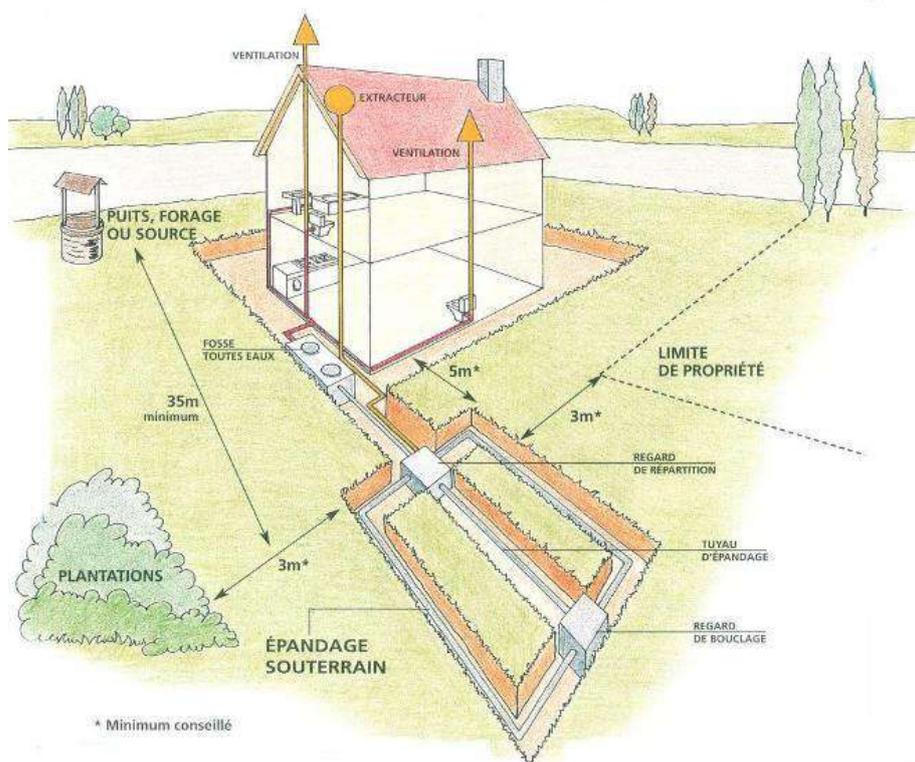
- le contrôle de conformité et de fonctionnement des installations existantes
- le contrôle de conformité des nouvelles installations

## Les habitants desservis par l'ANC

Les habitations qui possèdent un Assainissement Non Collectif sont dispersées sur le ban communal ou sont situées hors de l'agglomération et ne peuvent être raccordées au réseau (chemin des Jésuites, maisons forestières, Château Walck, SPA, Gros Chêne, etc.).

Le secteur de l'ANC concerne **94** habitations, ce qui correspond, d'après l'INSEE, à **235** habitants (2,5 personnes / habitation).

Le zonage a été mis en enquête public en 2015, a été validé en 2016 et a été annexé au PLU en 2017.



# L'indice de performance de l'assainissement non collectif

## *Pour sa mise en œuvre*

Zonage d'assainissement non collectif	20/20
Application d'un règlement de SPANC	20/20
Vérification de la conception des installations de moins de 8 ans	30/30
Diagnostic du bon fonctionnement des autres installations	30/30
Service d'entretien des installations	0/10
Service de réhabilitation des installations	0/20
Service traitant les matières de vidange	10/10
<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b>110/140</b>

## *Le taux de conformité des installations*

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de conformité du parc de dispositifs d'ANC. C'est le rapport entre les installations contrôlées et jugées conformes par l'ensemble des installations contrôlées.

➤ **Nombre d'installations au 31 décembre 2021 : 94**

➤ **Taux de conformité : 34%**

**32** installations sont conformes à la réglementation en vigueur à la date d'installation de ce système, soit un taux de **34%** de conformité (campagne de contrôle réglementaire menée en 2018).

En 2021, deux installations ont été sujettes à des travaux de mise en conformité.

# Les tarifs du service de l'eau et de l'assainissement 2021

## *La décomposition du prix de l'eau et de l'assainissement*

Il existe **5 catégories de contrat d'abonnement**, en fonction des utilisateurs :

- les **abonnés domestiques**
- les **agriculteurs**
- les **jardiniers**
- les **jardins particuliers**
- les **industriels**
- la **Ville de Haguenau**

Le coût de l'eau et de l'assainissement en 2021 pour un abonné domestique est de **2,88 € TTC par m<sup>3</sup> (abonnement compris sur une base de 120 m<sup>3</sup>/an)**.

Une décomposition du prix global de l'eau, de l'assainissement et des différentes taxes est présentée en page 53.

### ➤ **TARIF DE LA PART FIXE en fonction du diamètre du compteur particulier**

Le montant de l'abonnement au service d'eau potable dépend du diamètre du compteur :

	<b>Ø en mm</b>	<b>€ HT / semestre</b>
<b>Compteurs de volume</b>	15 et 20	9,56
	25	19,95
	30 et 32	21,10
	40	29,63
	50	61,12
	60 et 65	87,01
	80	151,76
	100	201,25
	150	426,18
	200	460,08

### ➤ TARIFS DEGRESSIFS de la part variable de l'eau potable

Les gros consommateurs bénéficient d'une correction d'assiette par application des tarifs suivants :

#### Sur l'eau potable

Tranche de consommation semestrielle	Tarif de l'eau €/m <sup>3</sup>
1 à 4 000 m <sup>3</sup>	0,9760
4 001 à 100 000 m <sup>3</sup>	0,6338
+ de 100 000 m <sup>3</sup>	0,5188

### ➤ TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La CAH – secteur Haguenau, a décidé d'utiliser le système de la redevance pour le financement du contrôle de bon fonctionnement décennal des installations d'assainissement autonomes.

A cet effet, il existe 3 catégories de tarifs pour cette facturation :

- Les abonnés domestiques raccordés au réseau d'eau potable : **0,17 €/m<sup>3</sup>**
- Les abonnés agriculteurs et ou jardiniers raccordés au réseau d'eau potable : **0,11 €/m<sup>3</sup>**
- Les abonnés non raccordés au réseau d'eau potable : forfait de **18,73 €/an**

Le contrôle des nouvelles installations est facturé 260,12 € l'unité.

### ➤ LES AUTRES FRAIS

- Les frais de relevés de compteurs : **52,31 € + T.V.A 20% = 62,77 € TTC**
- Les droits d'accès individualisation : **49,35 € + T.V.A 20% = 59,22 € TTC**

**Décomposition du prix de l'eau pour l'année 2021**  
**sur la base d'une consommation annuelle moyenne de 120 m<sup>3</sup>**  
**le m<sup>3</sup> = 0,8743 + 0,7275 + 1,2793 = 2,88 € TTC**

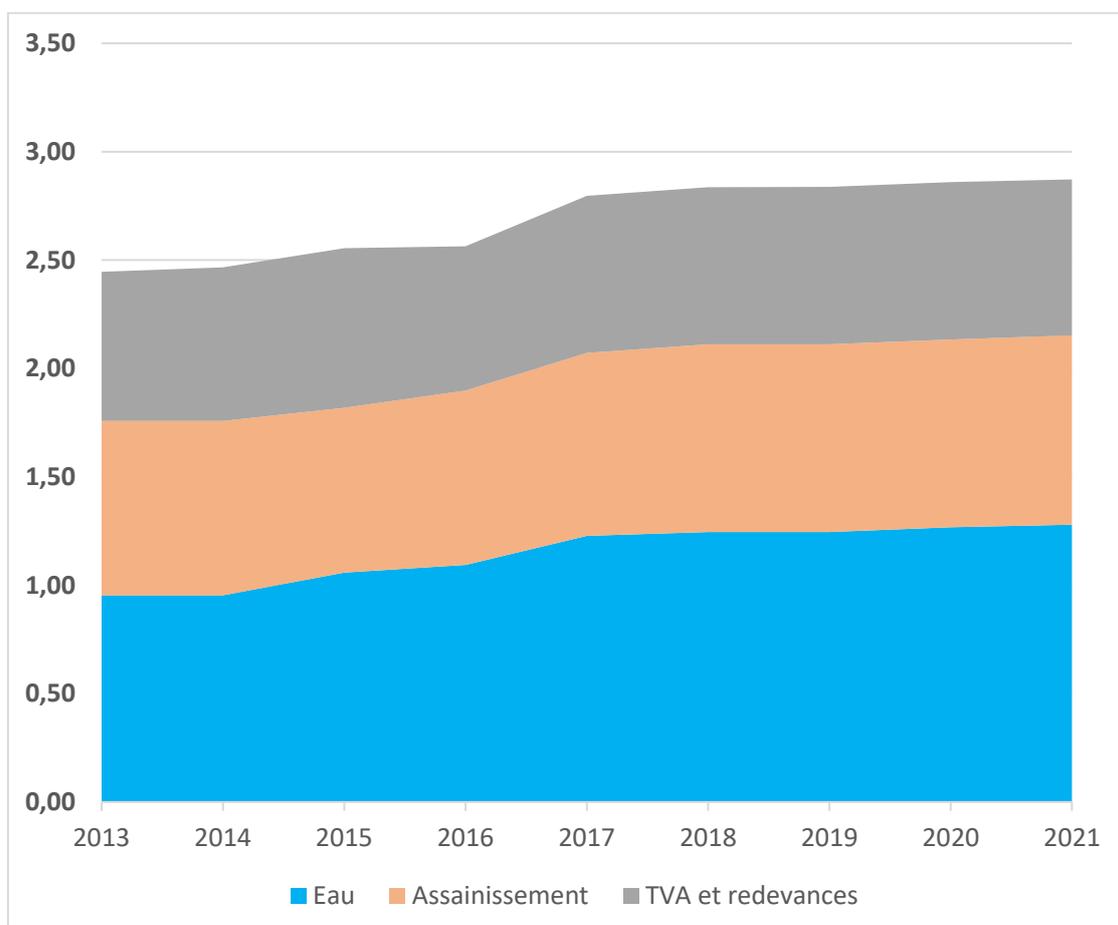
<b><u>ASSAINISSEMENT</u></b>	<b>0,8743</b>	<b>8</b>	Collecte, transport et traitement	ASSAINISSEMENT 0,8743 €/m <sup>3</sup> (30,35 %)		
<b><u>MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE</u></b>	<b>0,2330</b>	<b>7</b>				
<b>T.V.A. 5,5% sur 1-2-3-4-5</b>	<b>0,0925</b>	<b>6</b>			Taxes	
<b><u>PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES</u></b>	<b>0,0520</b>	<b>5</b>				
<b><u>POLLUTION DOMESTIQUE</u></b>	<b>0,3500</b>	<b>4</b>				
<b><u>PART CA HAGUENAU – secteur Haguenau</u> Distribution, entretien réseau, Facturation (yc la part fixe sur la base d'une consommation de 120 m<sup>3</sup>)</b>	<b>0,8968</b>	<b>3</b>				Distribution Facturation
<b><u>PART CA HAGUENAU – secteur Basse Moder</u> Production d'eau</b>	<b>0,1440</b>	<b>2</b>			Production	
<b><u>PART SUEZ</u> (contrat de délégation de service public) Pompage et traitement de l'eau</b>	<b>0,2385</b>	<b>1</b>				

## Les modalités d'évolution et de révision du tarif

Depuis 2020, les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement sont révisés annuellement par décision du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

**Evolution du prix global de l'eau un abonné domestique depuis 2013, y compris l'abonnement compteur, sur la base d'une consommation moyenne de 120 m<sup>3</sup>/an**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Eau</b>	0,9533	0,9533	1,0591	1,0939	1,2272	1,2454	1,2456	1,2676	1,2793
<b>Assainissement</b>	0,8047	0,8047	0,7600	0,8047	0,8449	0,8656	0,8656	0,8656	0,8743
<b>TVA et redevances</b>	0,6873	0,7084	0,7352	0,6657	0,7245	0,7256	0,7267	0,7269	0,7187
<b>TOTAL</b>	<b>2,45</b>	<b>2,47</b>	<b>2,55</b>	<b>2,56</b>	<b>2,80</b>	<b>2,84</b>	<b>2,84</b>	<b>2,86</b>	<b>2,88</b>



# Les travaux d'eau potable

## Les recettes d'exploitation

### ➤ Recettes d'exploitation résultant du prix de l'eau

Nature de la recette	Montant
Produit de la vente d'eau	2 206 259,45 €
Surtaxe syndicale	298 267,06 €
Préservation ressources naturelles	108 129,97 €
Redevance pour pollution d'origine domestique	631 825,78 €
Modernisation des réseaux de collecte	428 440,00 €
<b>Total</b>	<b>3 672 922,26 €</b>

### ➤ Recettes d'exploitation autres que celles résultant du prix de l'eau

Nature de la recette	Montant
Ventes de produits résiduels	2 216,60 €
Travaux facturés pour dégâts	3 980,99 €
Autres prestations de service (relevé compteurs)	993,89 €
Annulation de mandat sur exercices antérieurs	163,00 €
<b>Total</b>	<b>7 354,48 €</b>

Total des recettes d'exploitation en eau potable : **3 680 276,74 €**

## Les travaux réalisés en 2021 en adduction d'eau potable

Les chantiers suivants ont été réalisés :

### ➤ Renouvellement du réseau

- Rue du Cresson	298 m
- Rue des Ecrevisses	174 m
- Rue de la Croix de Pierre	386 m
- Rue du Colonel Jean de Benoist (entre rue de la Redoute et route de Weitbruch)	241 m
TOTAL	<b>1099 m</b>

Les linéaires renouvelés se répartissent selon les diamètres suivants :

5 m	conduites de Ø 80 mm
899 m	conduites de Ø 100 mm
181 m	conduites de Ø 150 mm
14 m	conduites de Ø 200 mm

### ➤ Modifications du réseau

- Pas de travaux spécifiques en 2021	0 m
TOTAL	<b>0 m</b>

### ➤ Extension du réseau

- Rue Nicolas Thurot (2 <sup>ème</sup> Tranche)	223 m
- Rue de la Sitelle	95 m
TOTAL	<b>318 m</b>

Les linéaires des extensions se répartissent selon les diamètres suivants :

95 m	conduites de Ø 100 mm
223 m	conduites de Ø 150 mm

**La longueur totale du réseau d'eau potable est de 201,890 km.**

➤ **Nouveaux branchements :**

- Branchements neufs en régie 41

➤ **Renouvellement branchements :**

- Branchements en régie 15

- Branchements entreprise 0

*Soit 15 branchements renouvelés.*

➤ **Accessoires importants installés :**

- Robinets-vannes 49

- Poteaux annexes DN 80 mm 0

- Poteaux d'incendie DN 100 mm 9

- Ventouse DN 100 mm 0

➤ **Renouvellement des compteurs :**

- Compteurs avec module radio 604

*(soit 6,7 % du parc – en phase avec le renouvellement annuel du 15<sup>ème</sup> des compteurs)*

Le coût des travaux d'investissement réalisés en 2021 est de **463 549,44 € HT.**

## *Programme de travaux 2022 en adduction d'eau potable*

Le programme des travaux d'adduction d'eau potable de 2022 consiste essentiellement en des travaux de renouvellement et de renforcement du réseau d'eau. Il se décompose comme suit :

- **Renforcement du réseau pour un montant de 610 900 € HT**
  - Rue des Agneaux, Rue des Biquets
  - Rue des Carrières
  - Rue de la Garance
  - Rue Notre Dame
  - Rue des Pois
  - Rue du Signal
  - Rue Gaillardin
  
- **Travaux de renouvellement pour un montant de 121 500 € HT**
  - Remplacement de branchement particulier suite à rupture
  - Remplacement des compteurs âgés de plus de 15 ans
  - Remplacement des poteaux d'incendie
  
- **Travaux de réfection des tranchées pour un montant de 20 000 € HT**

Pour ces travaux, un crédit de **752 400 € HT** est disponible au budget 2022.

# Les travaux d'assainissement

## *Les recettes d'exploitation en assainissement collectif*

### ➤ Redevances d'assainissement collectif

Nature de la recette	Montant
Redevance d'assainissement collectif	1 509 404,34 €
<b>Total</b>	<b>1 509 404,34 €</b>

### ➤ Recettes d'exploitation autres que la redevance d'assainissement collectif

Nature de la recette	Montant
Participation Financière pour le Raccordement à l'Assainissement (PFAC)	220 232,57 €
Traitements des eaux usées de Marienthal-Gries et Marienthal-Kaltenhouse	3 857,97 €
Primes d'épuration de l'AERM	77 203,00 €
Refacturation des contrôles aux établissements conventionnés	2 866,51 €
Traitement des déchets à la station d'épuration	11 499,43 €
Diagnostics d'assainissement	7 874,88 €
<b>Total</b>	<b>323 534,36 €</b>

Total des recettes d'exploitation de l'assainissement collectif : **1 832 938,70 € TTC**

### ➤ Stations d'épuration

La station d'épuration de Marienthal traite les eaux usées de toute l'agglomération, y compris les immeubles situés sur les bans communaux de Gries et de Bischwiller. Une redevance est demandée aux collectivités concernées. Le montant des participations est fixé à 48 % de la redevance d'assainissement demandée par Haguenau à ses abonnés dont 30 % au titre des eaux usées et 18 % au titre des eaux pluviales. L'assiette est de 156 équivalents habitants pour la Communauté de Communes de la Basse Zorn et de 69 équivalents habitants pour la Communauté de Communes de Bischwiller et environs.

La station d'épuration de Haguenau accueille des résidus pouvant être traités et valorisés. Il existe trois catégories de tarif :

- |   |                  |
|---|------------------|
| - Produit issu d'une fosse septique                           | 12,81 € la tonne |
| - Produit issu du curage des réseaux d'assainissement (sable) | 78,48 € la tonne |
| - Produit issu du curage des dégraisseurs                     | 51,77 € la tonne |

### ➤ Raccordements

Pour les nouveaux raccordements ou les changements d'affectation d'immeuble engendrant plus de rejets, il est demandé une Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC).

Il existe quatre catégories de tarifs :

- |  |           |
|--|-----------|
| - Pour une maison individuelle :   | 1848,26 € |
| - Pour les immeubles collectifs par m <sup>2</sup> de surface de plancher :  | 14,35 €   |
| - Pour les opérations d'aménagement ou de construction comportant la réalisation de réseau d'assainissement à vocation publique par m <sup>2</sup> de SHON autorisée :   | 3,18 €    |
| - Pour les immeubles administratifs, commerciaux et industriels, les droits sont fixés à 80 % du coût de l'installation autonome d'assainissement qui y correspondrait : | 400,00 €  |
- Valeur d'un équivalent habitant (EH)  
Calcul du tarif "T" du rejet supplémentaire en fonction du rejet total :
1. Pour les immeubles dont le rejet total se situe entre 5 et 50 EH  
 $T = 0,8 \times (0,75 \times EH + 12,5) \times V$
  2. Pour les immeubles dont le rejet total est supérieur à 50 EH  
 $T = 0,8 \times EH \times V$

### ➤ Subventions de fonctionnement

L'Agence de l'Eau verse deux primes :

- |  |          |
|--|----------|
| - Prime pour épuration de la station de Haguenau   | 69 924 € |
| - Prime pour épuration de la station de Marienthal | 7 279 €  |

## Travaux réalisés en 2021 en assainissement collectif

### ➤ Travaux de réhabilitation (chemisage + remplacement)

- Rue des Bolets	110,0 m
- Rue des Radeaux	159,5 m
- Petite Rue du Vignoble	80,0 m
- Rue des Chaudronniers	50,4 m
- Rue de l'Argile	208,5 m
- Route de Strasbourg	183,1 m
- Rue du Tournoi	82,6 m
<b>Total :</b>	<b>874,1 m</b>

### ➤ Travaux d'extension

- Rue Nicolas Thurot / Passage de la Sittelle	297,26 m
---	----------

### ➤ Inspections télévisuelles

- Campagne pluriannuelle d'inspections télévisuelles	3 939 m
--	---------

### ➤ Travaux d'entretien

- Remise à niveau de tampons	3 u
- Réfection d'effondrements	9 u
- Débouchage de branchements	16 u
- Remplacement de siphons de rues	9 u
- Remplacement de branchements	26 u
- Nettoyage de bouches d'égout	5023 u
- Nettoyage haute pression des collecteurs	19044 m

### ➤ Nouveaux raccordements

- Maisons individuelles	25 u
- Collectifs	5 u
- Industries, commerces et immeubles administratifs	3 u

Le coût des travaux d'investissement réalisés en 2021 est de **967 693,38 € TTC**.

## *Programme de travaux 2022 en assainissement collectif*

Le programme de travaux d'assainissement pour 2022 consiste à renforcer le réseau pour obtenir une meilleure collecte des effluents et à entretenir les stations d'épuration. Il se décompose comme suit :

### ➤ **Travaux de réhabilitation et de renouvellement pour un total de 1 280 000 € TTC**

- Réhabilitation des collecteurs dans les voies suivantes :
  - Chemin des Friches
  - Chemin de la Croix de Pierre
  - Route de Woerth
  - Rue des Tapis
  - Boulevard de la Libération
  - Boulevard de l'Europe
- Travaux de remplacement et d'extension :
  - Rue des Carrières
  - Rue Ampère
- Accompagnement de divers travaux de voirie,
- Remplacement du réseau d'égout et d'anciens branchements,
- Nouveaux branchements pour le compte de particuliers.

### ➤ **Réalisation bassin d'orage Rue du Moulin Neuf pour un total de 100 000 € TTC**

### ➤ **Travaux dans les stations d'épuration pour un total de 215 000 € TTC**

- Réparation des équipements des stations d'épuration et des stations de pompage
- Vidange du digesteur / Démantèlement de la coupole

### ➤ **Travaux dans les stations de pompage pour un total de 75 000 € TTC**

### ➤ **Etudes d'amélioration pour un montant de 109 500 € TTC**

- Révision / modernisation du digesteur de la station d'épuration
- Définition des bassins de dépollution
- Etude Extension Rue des Carrières

### ➤ **Inspections télévisuelles pour un total de 69 000 € TTC**

- Campagne pluriannuelle d'inspections télévisuelles, 10ème année

Pour ces travaux, un crédit de **1 848 500 € TTC** est disponible au budget 2022.

## *Les recettes d'exploitation de l'assainissement non collectif*

### ➤ Recettes d'exploitation de l'assainissement non collectif

Nature de la recette	Montant
Redevance d'assainissement non collectif	3 782,18 €
Contrôle des nouvelles installations	0,00 €

Total des recettes d'exploitation de l'assainissement non collectif : **3 782,18 € TTC**



# **Annexes**



# **Les volumes distribués**



	Volumes Prélevés en m <sup>3</sup>				Volumes totaux prélevés	Volumes totaux distribués	Volumes achetés au syndicat	Volumes vendus par Haguenau
	Forages de Bischwiller	Forages d'Oberhoffen	Forages de Rohrwiller	Forages de Schweighouse				
2001						4 410 143	2 771 615	2 515 163
2002						4 384 921	2 795 441	2 434 091
2003						4 428 784	2 789 474	2 443 225
2004						4 541 663	2 969 112	2 438 942
2005						4 282 823	2 726 546	2 444 232
2006						4 082 796	2 568 629	2 338 580
2007						3 878 799	2 501 797	2 279 452
2008	1 436 343	1 920 226	844 427	12 479	4 213 475	3 893 193	2 434 023	2 247 293
2009	1 788 734	1 948 670	880 839	11 445	4 629 688	3 916 416	2 519 374	2 212 826
2010	1 116 444	2 284 216	723 482	6 060	4 130 202	3 746 908	2 360 342	2 178 906
2011	1 533 453	2 004 024	749 352	4 272	4 291 101	3 952 824	2 361 367	2 224 369
2012	1 741 978	1 666 820	756 356	8 656	4 173 810	4 137 059	2 488 107	2 165 161
2013	1 726 703	1 573 979	778 513	6 748	4 085 943	4 085 943	2 553 569	2 211 899
2014	1 710 810	1 838 332	818 878	4 952	4 372 972	3 978 414	2 519 405	2 186 310
2015	1 863 133	1 775 159	991 774	2 805	4 630 066	4 026 347	2 458 657	2 263 313
2016	1 539 752	1 688 533	736 733	5 902	3 970 920	3 973 496	2 474 666	2 176 283
2017	1 453 386	2 034 199	732 770	3 023	4 223 378	ND	2 441 419	2 124 535
2018	1 452 836	1 927 612	774 899	993	4 156 340	ND	2 443 310	2 131 763
2019	1 441 650	1 901 575	798 995	4 245	4 158 318	ND	2 369 361	2 037 021
2020	1 354 203	1 910 236	868 711	7 141	4 140 291	ND	2 562 352	2 292 501
2021	1 052 593	2 162 071	874 112	2 261	4 091 397	ND	2 380 833	2 077 204



# **L'autosurveillance des stations d'épuration**



# STATION D'EPURATION DE HAGUENAU

Mois	Pluie cumulée en mm	Informations	Pluie (mm)	Vol. rejeté par le by-pass (m³)	Vol. rejeté par le by-pass (m³)	Débit journalier (l/s)	MFS			DGO			DBO5			NG			NK			NNH4			PT		
							Conc. mg/l	Rend.	Flux kg/j																		
Janvier	120,3	Moyenne (1)	6,0	755	0	15645	6,3	97	93	26,4	92	390	4,2	96	60	6,7	80	95,0	4,7	86	66,9	3,6	85	50,9	0,3	90	5,0
		Valeur extrême (2)	19,8	7873	0	31714	10,5	90	235	55,1	87	559	5,3	93	110	7,8	71	143,9	5,9	78	109,5	5,2	76	95,6	0,5	79	11,3
		No de dépassement					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Février	45,0	Moyenne	4,1	697	0	14777	4,2	97	60	19,7	93	278	3,0	98	48	7,2	76	112,7	4,1	86	64,8	3,2	84	49,7	0,4	87	6,5
		Valeur extrême	10,6	10365	0	36506	6,0	90	134	28,5	90	347	3,1	92	67	14,3	65	186,3	8,3	80	108,2	7,6	72	99,0	0,8	82	10,0
		No de dépassement					0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
Mars	42,0	Moyenne	3,8	119	0	11140	8,0	96	83	28,2	93	293	5,5	97	61	9,2	79	103,4	6,9	85	77,2	5,1	83	57,3	0,3	94	3,3
		Valeur extrême	10,2	1906	0	23832	31,1	93	503	44,1	79	714	11,5	91	187	13,9	59	225,9	11,7	66	189,1	9,2	58	149,1	0,6	87	9,2
		No de dépassement					1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
Avril	42,4	Moyenne	4,7	181	0	9993	4,1	98	36	27,4	96	241	3,0	99	25	8,9	86	75,3	5,8	91	49,5	4,7	89	39,5	0,2	97	1,6
		Valeur extrême	16,6	3497	0	27058	7,0	97	80	32,5	93	352	3,0	98	30	10,8	81	91,2	6,4	87	63,8	5,7	83	56,9	0,2	96	2,1
		No de dépassement					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mai	107,9	Moyenne	6,0	666	0	12465	8,1	95	117	29,6	90	428	6,2	96	87	3,9	88	55,3	2,2	93	30,9	1,1	95	15,6	0,4	88	5,6
		Valeur extrême	14,8	4617	0	23914	19,1	89	365	55,2	68	1235	11,1	85	248	5,1	73	97,1	3,3	83	63,4	1,7	84	37,9	0,7	51	14,7
		No de dépassement					0	2	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Juin	134,2	Moyenne	7,1	861	0	11113	11,3	95	130	32,2	91	371	3,0	98	24	3,2	95	25,8	1,7	98	13,8	0,6	99	4,9	0,3	96	2,4
		Valeur extrême	33,2	7150	0	20490	26,2	85	453	38,6	74	864	3,0	98	26	3,8	95	28,5	2,1	97	15,7	0,9	98	6,4	0,4	96	3,3
		No de dépassement					0	2	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Juillet	130,0	Moyenne	7,2	1681	0	14554	8,5	95	123	40,3	87	581	8,6	94	109	4,7	83	60,3	3,6	87	45,5	2,0	87	25,5	0,4	91	4,6
		Valeur extrême	28,2	17266	0	38702	19,5	79	299	61,7	74	987	14,4	89	221	7,1	60	109,1	5,7	68	88,3	3,6	48	55,4	0,5	81	7,3
		No de dépassement					0	2	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0
Août	132,8	Moyenne	6,3	875	0	12568	5,6	95	69	35,5	86	434	4,9	94	60	5,5	79	67,4	3,8	86	46,5	1,6	91	19,3	0,1	95	1,8
		Valeur extrême	29,4	9933	0	26286	11,7	80	262	43,7	57	944	8,3	86	179	8,1	49	174,1	6,7	58	145,5	2,0	77	44,2	0,2	88	4,7
		No de dépassement					0	2	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
Septembre	92,6	Moyenne	3,6	159	0	9574	2,8	99	25	34,5	92	298	3,0	98	25	6,4	87	54,2	4,7	91	39,4	3,9	89	32,7	0,3	94	2,5
		Valeur extrême	26,6	2918	0	15122	4,0	98	41	38,6	86	399	3,0	98	27	8,0	84	71,7	6,7	87	59,4	7,4	78	66,2	0,7	88	5,8
		No de dépassement					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Octobre	62,0	Moyenne	4,8	456	0	10147	5,8	97	59	35,3	92	359	3,3	97	29	5,7	89	51,6	3,9	92	35,0	2,6	93	23,2	0,4	92	3,2
		Valeur extrême	19,2	5648	0	20020	13,2	93	277	41,7	88	879	3,9	95	51	7,1	83	65,1	5,1	89	43,6	4,1	90	32,7	0,4	87	4,9
		No de dépassement					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Novembre	35,2	Moyenne	2,9	125	0	10501	3,6	98	39	31,5	92	337	3,8	97	44	7,5	81	85,5	5,3	87	60,7	3,9	86	44,3	0,2	96	2,3
		Valeur extrême	11,4	2607	0	25020	5,4	95	64	34,7	84	691	5,0	95	112	11,0	67	143,4	8,0	75	105,4	6,8	69	78,5	0,2	92	4,6
		No de dépassement					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
Décembre	73,6	Moyenne	5,3	582	0	12707	10,9	95	146	38,3	89	514	4,5	97	61	9,0	74	120,1	6,9	80	91,6	4,9	78	65,5	0,3	93	3,6
		Valeur extrême	11,4	5315	0	22418	34,3	83	603	68,2	64	1198	5,6	95	118	13,4	65	154,1	10,7	74	129,4	9,3	67	106,1	0,3	86	6,8
		No de dépassement					1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0
Nombre de dépassements:							2	10	0	0	5	0	0	3	0	0	0	0	0	3	0	0	7	0	0	2	0
MOYENNE (*)		5,3		598	0	12096	6,8	96	82	31,5	91	379	4,6	97	54	6,6	83	76,8	4,5	88	52,9	3,1	88	36,5	0,3	93	3,5
MAXIMUM		33,2		17266	0	38702	34,3	100	603	68,2	97	1235	14,4	99	248	14,3	96	225,9	11,7	98	189,1	9,3	99	149,1	0,8	99	14,7
MINIMUM		0,2		0	0	7214	2,0	79	15	11,5	57	131	3,0	85	22	1,9	49	17,6	1,0	58	9,0	0,4	48	3,4	0,1	51	0,9
TOTAL ANNUEL		1018,0		218438	0	4415177																					

# STATION D'EPURATION DE MARIENTHAL

Mois	Pluie cumulée en mm	Informations	Pluie (mm)	Vol. rejete par DO (m³)	Vol. retere par leby. pass. (m³)	Débit journalier (m³/j)	MES			DCO			DBO5			MG			NK			N-NH4			PT					
							Conc. mg/l	Rend.	Flux kg/j																					
Janvier		Moyenne (1)	6,0	4		898	4,8	98	3	25,0	95	15	3,0	98	2	3,6	94	2,2	3,0	95	1,8	1,8	93	1,1	0,8	82	0,5			
		Valeur extrême (2)	19,8	63		2267	4,8	98	3	25,0	95	15	3,0	98	2	3,6	94	2,2	3,0	95	1,8	1,8	93	1,1	0,8	82	0,5			
		Nb de dépassement					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Février		Moyenne	4,1	5		668	2,0	98	1	8,0	97	5	3,0	97	2	7,0	85	4,2	0,9	98	0,5	0,4	99	0,2	1,1	77	0,7			
		Valeur extrême	10,6	53		1561	2,0	98	1	8,0	97	5	3,0	97	2	7,0	85	4,2	0,9	98	0,5	0,4	99	0,2	1,1	77	0,7			
		Nb de dépassement					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Mars		Moyenne	3,5	1		562	2,0	99	1	24,0	94	11	3,0	99	1															
		Valeur extrême	10,2	20		1591	2,0	99	1	24,0	94	11	3,0	99	1															
		Nb de dépassement					0	0	0	0	0	0	0	0	0															
Avril		Moyenne	4,7	1		535	3,0	99	1	29,0	96	11	3,0	99	1															
		Valeur extrême	16,6	8		2092	3,0	99	1	29,0	96	11	3,0	99	1															
		Nb de dépassement					0	0	0	0	0	0	0	0	0															
Mai		Moyenne	6,0	5		660	6,0	95	2	30,0	92	11	3,0	98	1															
		Valeur extrême	14,8	32		1577	6,0	95	2	30,0	92	11	3,0	98	1															
		Nb de dépassement					0	0	0	0	0	0	0	0	0															
Juin		Moyenne	7,1	21		560	7,3	96	2	36,0	95	11	3,0	99	1															
		Valeur extrême	33,2	231		1428	7,3	96	2	36,0	95	11	3,0	99	1															
		Nb de dépassement					0	0	0	0	0	0	0	0	0															
Juillet		Moyenne	7,2	18		646	8,0	97	6	46,1	91	35	6,1	97	5	4,5	91	3,5	3,8	92	2,9	2,5	93	1,9	0,7	88	0,6			
		Valeur extrême	28,2	219		1976	8,0	97	6	46,1	91	35	6,1	97	5	4,5	91	3,5	3,8	92	2,9	2,5	93	1,9	0,7	88	0,6			
		Nb de dépassement					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Août		Moyenne	6,3	11		570	8,0	95	3	30,0	91	11	3,0	99	1															
		Valeur extrême	29,4	152		1646	8,0	95	3	30,0	91	11	3,0	99	1															
		Nb de dépassement					0	0	0	0	0	0	0	0	0															
Septembre		Moyenne	1,5	6		431	3,0	99	1	30,0	94	11	4,0	99	2															
		Valeur extrême	9,0	116		847	3,0	99	1	30,0	94	11	4,0	99	2															
		Nb de dépassement					0	0	0	0	0	0	0	0	0															
Octobre		Moyenne	4,8	6		568	8,9	98	4	30,0	96	13	3,0	99	1	17,3	70	7,6	9,3	84	4,1	2,4	94	1,1	0,3	96	0,1			
		Valeur extrême	19,2	92		1328	8,9	98	4	30,0	96	13	3,0	99	1	17,3	70	7,6	9,3	84	4,1	2,4	94	1,1	0,3	96	0,1			
		Nb de dépassement					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Novembre		Moyenne	2,9	3		547	5,7	96	2	30,0	92	12	3,0	99	1															
		Valeur extrême	11,4	64		1467	5,7	96	2	30,0	92	12	3,0	99	1															
		Nb de dépassement					0	0	0	0	0	0	0	0	0															
Décembre		Moyenne	5,3	10		749	3,9	99	2	40,0	93	16	5,0	98	2															
		Valeur extrême	11,4	90		2872	3,9	99	2	40,0	93	16	5,0	98	2															
		Nb de dépassement					0	0	0	0	0	0	0	0	0															
Nombre de dépassements:							0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
MOYENNE (1)		5,1		7		616	5,2	98	2	29,8	94	14	3,6	98	2	7,2	87	4,4	3,9	93	2,3	1,8	95	1,1	0,8	86	0,5			
MAXIMUM		33,2		231		2872	8,9	99	6	46,1	97	35	6,1	99	5	17,3	94	7,6	9,3	98	4,1	2,5	99	1,9	1,1	96	0,7			
MINIMUM		0,0		0		316	2,0	95	1	8,0	91	5	3,0	97	1	3,6	70	2,2	0,9	84	0,5	0,4	93	0,2	0,3	77	0,1			
TOTAL ANNUEL		953,6		2728		224873																								

**Analyses de l'Agence Régionale de la Santé  
(ARS)**



# Qualité de l'eau distribuée en 2021

## Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2022

### Communauté d'Agglomération de Haguenau Ville de HAGUENAU

#### ORIGINE DE L'EAU

La Ville de Haguenau (34504 habitants)<sup>1</sup> est principalement alimentée en eau par 4 forages. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 06/05/1986 et disposent de périmètres de protection.

Les compétences « eau potable » de la Ville de Haguenau et du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse-Moder ont été transférées à la Communauté d'Agglomération de Haguenau respectivement les 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> avril 2020. Le réseau d'eau potable est exploité par la société Suez Eau France (production) et la Communauté d'Agglomération de Haguenau (distribution).

L'eau fait l'objet d'un traitement d'élimination du fer, du manganèse, du chlorure de vinyle et de désinfection au chlore avant sa distribution. Une unité de traitement du chlorure de vinyle est également installée à la station de production d'Oberhoffen-sur-Moder.

Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie de station de traitement, aux réservoirs et sur le réseau de distribution. (1) population au 01/01/2020 (données INSEE)

#### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

123 prélèvements d'eau ont été réalisés par Eurofins, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

##### BACTERIOLOGIE

**Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution**

- 88 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

##### DURETE, PH

- Dureté : 33,6 °f (degré français)
- pH : 7,8

Eau très dure (très calcaire) et incrustante.

**Référence de qualité : pH 6,5 à 9**

##### NITRATES

- Teneur moyenne : 0,5 mg/l
- Teneur maximale : 1,1 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

**Limite de qualité : 50 mg/l**

##### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

- Teneur moyenne en chlorures : 28,2 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 12,1 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,07 mg/l

**Références de qualité :**

**Chlorures : 250 mg/l**

**Sodium : 200 mg/l**

**Fluor : 1,5 mg/l**

##### PESTICIDES

**Limite de qualité : 0,1 µg/l**

Les molécules métolachlore ESA et métolachlore NOA, métabolites (produits de dégradation) du S-métolachlore (herbicide) et alachlore OXA, métabolite du lalachlore (herbicide actuellement interdit), sont mesurées à des teneurs supérieures à la limite de qualité en vigueur (0,1 µg/L). Leurs concentrations moyennes dans l'eau distribuée sont respectivement de 0,89, 0,83 et 0,13 µg/L. Leurs concentrations maximales sont respectivement de 1,40, 1,26 et 0,18 µg/L. La limite de qualité réglementaire applicable à la somme des concentrations des substances quantifiées (0,5 µg/l) est également dépassée. Un suivi analytique renforcé est réalisé afin de consolider ces observations.

##### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

**Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre**

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

#### CONCLUSION SANITAIRE

En 2021, l'eau produite et distribuée par la Communauté d'Agglomération de Haguenau, dans la Ville de Haguenau, est conforme aux limites de qualité bactériologiques. Sur le plan physicochimique, elle n'est pas conforme aux exigences de qualité réglementaires pour les paramètres métolachlore ESA, métolachlore NOA et alachlore OXA. La présence de ces molécules dans l'eau à des teneurs inférieures à leur valeur sanitaire maximale ou leur valeur sanitaire transitoire, bien que constituant une non-conformité réglementaire, ne présente pas de risque sanitaire pour le consommateur. Pour les autres paramètres chimiques mesurés, la qualité de l'eau distribuée est conforme aux limites de qualité en vigueur. L'eau peut être consommée sans restriction (voir fiche d'information complémentaire sur les métabolites de pesticides jointe en annexe).



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin  
Cité administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
F-67084 Strasbourg

[ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr)  
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com



## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

## AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

# Informations complémentaires au sujet des pesticides et métabolites des pesticides – Dépassement d'une limite de qualité réglementaire dans l'eau destinée à la consommation humaine

**La qualité de l'eau distribuée dans votre commune est concernée par des dépassements d'une limite de qualité réglementaire pour les pesticides ou métabolites de pesticides (non-conformités). Si vous souhaitez en savoir davantage, vous trouverez ci-après des éléments de réponse.**

## **Quels sont les pesticides et métabolites analysés par l'ARS ?**

Les paramètres analysés dans le cadre du contrôle sanitaire mis en œuvre par l'ARS comprennent les pesticides et leurs sous-produits, appelés métabolites.

Mise à jour partiellement en mai 2020, la liste des pesticides contrôlés en Grand Est dans l'eau potable a été portée en janvier 2021 à 202 molécules (160 substances actives de pesticides et 42 métabolites). L'augmentation du nombre de métabolites surveillés est liée aux nouvelles connaissances scientifiques, à un meilleur ciblage des molécules utilisées sur le territoire et aux nouvelles possibilités offertes par les technologies d'analyses.

Ces évolutions améliorent la connaissance de la qualité de l'eau et sont à l'origine des nouvelles détections mises en évidence en 2020 ou 2021.

## **L'eau peut-elle être consommée sans risque ?**

La limite réglementaire de qualité est fixée à 0,1 µg/l pour la très grande majorité des pesticides et métabolites de pesticides. Cette valeur n'étant pas basée sur une analyse toxicologique ni sur des études épidémiologiques, celle-ci ne permet pas d'évaluer le risque pour la santé en cas de dépassement. Sa finalité est de réduire la présence de pesticides ou de métabolites au plus bas niveau de concentration possible dans l'eau potable et de garantir la plus faible exposition des consommateurs à ces substances.

En cas de dépassement de cette limite, l'ARS s'appuie sur des valeurs sanitaires maximales proposées par l'ANSES ou des valeurs sanitaires transitoires pour estimer le risque pour la santé des consommateurs. Si les concentrations mesurées dans l'eau respectent les valeurs sanitaires, l'eau peut être consommée sans restriction. **Dans ces conditions, aucune mesure de limitation d'usage de l'eau ne s'applique et vous pouvez donc continuer à consommer l'eau du robinet.**

## **La qualité de l'eau va-t-elle s'améliorer ?**

Des actions sont nécessaires pour réduire les concentrations des métabolites présents dans l'eau et atteindre l'objectif réglementaire de qualité. Pour cela, les collectivités responsables de la production et de la distribution de l'eau, avec l'appui des pouvoirs publics et des partenaires intervenant dans ces domaines d'activités, travaillent localement à la définition et à la mise en œuvre de mesures correctives pour rétablir la qualité de l'eau aux robinets des consommateurs, ainsi que de mesures de reconquête de la ressource en eau à plus long terme.

## **Pour aller plus loin :**

Site internet de l'ARS GRAND EST :

Rubrique Grand Public => protéger votre santé => qualité de l'eau => eau du robinet  
<https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>

*Cette note est susceptible d'être mise à jour selon les informations communiquées par le ministère des Solidarités et de la Santé.*

## **Exemple de facture d'eau**



CA de HAGUENAU

**SERVICE DE L'EAU ET DE  
L'ASSAINISSEMENT**

9 Chemin du Gaz BP 50244  
67504 HAGUENAU CEDEX  
du lundi au vendredi  
8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30

Service client :  
03 88 73 71 73

eau@agglo-haguenau.fr

Urgence 24h/24 :  
03 88 73 71 71

SGC HAGUENAU  
2 RUE DU CLABAUD  
67504 HAGUENAU

M PARTICULIER  
9 CHEMIN DU GAZ  
67500 HAGUENAU

**GESTION DES PAIEMENTS**

SGC HAGUENAU  
2 RUE DU CLABAUD  
67504 HAGUENAU

03 88 53 26 51

sgc.haguenau@dgflp.finances.gouv.fr

**PAIEMENT EN LIGNE**

Connectez-vous 7j/7 et 24h/24 sur  
www.agglo-haguenau.fr

**MESSAGE(S)**

Possibilité de payer auprès d'un buraliste  
agréé en espèces pour moins de 300 euros et  
par carte bancaire.  
Liste sur [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)

**VOTRE FACTURE DE RELEVÉ DU 12/04/2022**

Réf. facture : 2021 0800 045228

Détails au verso

Consommation du 02/10/2020 au 06/10/2021

100 m<sup>3</sup>

- PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU 143,77€
- COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES 87,21€
- ORGANISMES PUBLICS 60,23€

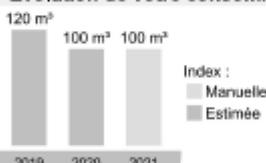
Total facture TTC

291,21€

**Montant TTC** REGLEMENT AVANT LE 02/05/2022

**291,21 €**

**Evolution de votre consommation**



**Les moyens de paiement mis à votre disposition pour votre règlement sont :**

- **EN LIGNE** : sur le site [www.agglo-haguenau.fr](http://www.agglo-haguenau.fr), Rubrique SERVICES EN LIGNE, je paye ma facture de consommation d'eau potable (HAGUENAU).
- **VIREMENT BANCAIRE** : IBAN: FR72 3000 1004 2606 7000 0000 004 BIC: BDFEFRPPCCT en indiquant les références de la facture.
- **TIP SEPA** : dater, signer et renvoyer le TIP au moyen de l'enveloppe fournie (à affranchir). Merci de joindre un RIB si demandé ou si changé.
- **CHEQUE** : libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC accompagné du TIP non signé dans l'enveloppe fournie (à affranchir).
- **ESPÈCES (pour un montant inférieur à 300 euros) ou CB** : muni de la présente facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)).
- **PRELEVEMENT SEMESTRIEL OU MENSUEL** : contacter le service de l'eau et de l'assainissement.

Mandat de prélèvement SPA particulier : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiiter votre compte, et votre banque à débiiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez de droit d'être avisé avant que votre banque avertisse les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débiit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

DATE et LIEU

SIGNATURE



PARTICULIER  
9 CHEMIN DU GAZ  
67500 HAGUENAU

\*

**TIP SEPA**

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0671071830000000000004522821  
ICS : FR77RST477125  
Référence : 2021 0800 045228 **Montant : 291,21 €**  
Créancier : SERVICE DES EAUX CA DE HAGUENAU

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES  
59885 LILLE CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

183110500211 PARTICULIER

###

941133000175 45080000000000452280671074985706 29121

COMPTEUR	ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSOMMATION	COMMENTAIRE
0000000000	340 (estimée le 01/10/2020)	440 (manuelle le 05/10/2021)	100 m <sup>3</sup> Normal	
				<b>Total conso : 100 m<sup>3</sup></b>

## FACTURE DÉTAILLÉE

	Période facturée	Quantité	Prix unitaire HT	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
<b>PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU</b>				<b>136,28 €</b>		<b>143,77 €</b>
010 ABONNEMENT COMPTEUR 20 mm	02/10/2020-06/10/2021	370 Jr	19,12 €	19,37 €	5,50 %	20,43 €
020 EAU PART DISTRIBUTION	02/10/2020-31/12/2020	25 M3	0,9663 €	24,16 €	5,50 %	25,49 €
020 EAU PART DISTRIBUTION	01/01/2021-06/10/2021	75 M3	0,9760 €	73,20 €	5,50 %	77,23 €
030 PART PRODUCTION	02/10/2020-31/12/2020	25 M3	0,1420 €	3,55 €	5,50 %	3,75 €
030 PART PRODUCTION	01/01/2021-06/10/2021	75 M3	0,1440 €	10,80 €	5,50 %	11,39 €
060 PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU	02/10/2020-06/10/2021	100 M3	0,0520 €	5,20 €	5,50 %	5,48 €
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>				<b>87,21 €</b>		<b>87,21 €</b>
040 ASSAINISSEMENT	02/10/2020-31/12/2020	25 M3	0,8656 €	21,64 €	0,00 %	21,64 €
040 ASSAINISSEMENT	01/01/2021-06/10/2021	75 M3	0,8743 €	65,57 €	0,00 %	65,57 €
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>				<b>58,31 €</b>		<b>60,23 €</b>
070 LUTTE CONTRE LA POLLUTION (AGENCE DE L'EAU)	02/10/2020-06/10/2021	100 M3	0,3500 €	35,00 €	5,50 %	36,92 €
080 MODERNISATION DES RESEAUX (AGENCE DE L'EAU)	02/10/2020-06/10/2021	100 M3	0,2330 €	23,31 €	0,00 %	23,31 €

€ Prix du m<sup>3</sup> TTC hors abonnement : 2,71 € (soit 0,00271 € / L)

**Montant facturé** **281,80 €** **291,21 €**

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L1617-6, 111617-20, R2343-4, R3343-23 du code général des collectivités territoriales.

**VOIE DE RECOURS** Vous pouvez, dans un premier temps, saisir le Médiateur de l'eau, à l'adresse suivante: BP 40 465 - 75356 Paris Cedex 08 ou directement en ligne sur le site [www.mediateur-eau.fr](http://www.mediateur-eau.fr). Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent titre (Article L.5617-6 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester le somme mentionnée en saisissant directement :  
- le Tribunal de proximité pour les litiges portant sur une somme inférieure à 4000 Euros  
- le Tribunal d'instance pour les litiges portant sur une somme comprise entre 4000 et 10000 Euros  
- le Tribunal de Grande Instance pour les litiges sur une somme supérieure à 10 000 Euros

**INFORMATIONS**  
- SIRET : 20004787400123  
- IDENTIFICATION TVA : FR12200027874

**Montant TTC** **REGLEMENT AVANT LE 02/05/2022** **291,21 €**

Détail de la TVA		HT	TVA	TTC
TVA	0,0%	110,52	0,00	
TVA	5,5%	171,28	9,41	
<b>Total</b>		<b>281,80</b>	<b>9,41</b>	<b>291,21</b>

# **Lettre de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse**





Édition mars 2022  
CHIFFRES 2021

# L'agence de l'eau vous informe



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

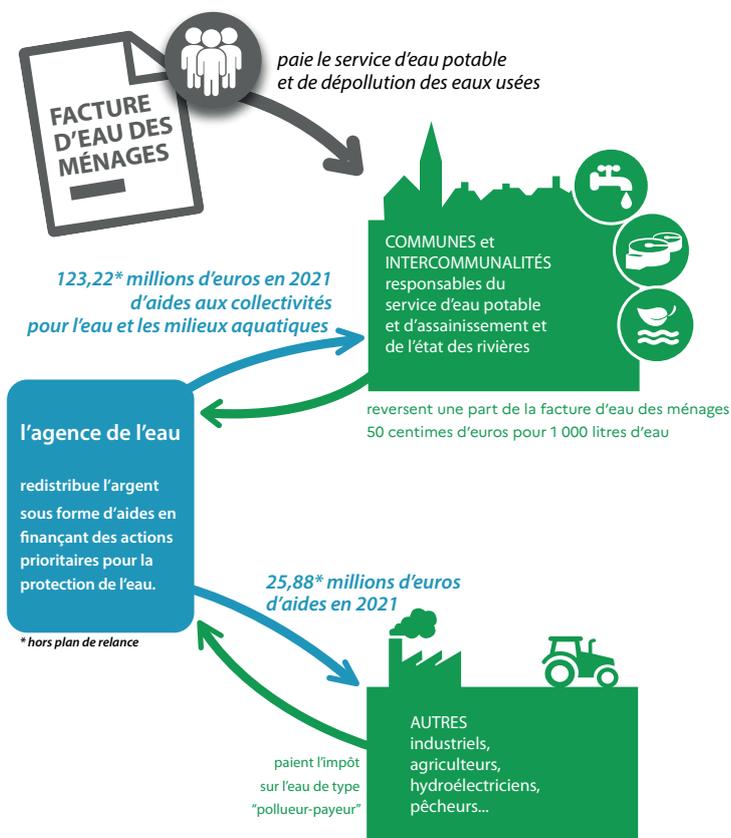
## LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

### Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 3,96 euros TTC par m<sup>3</sup> (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).



## NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

### Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

# D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 168 millions d'euros dont plus de 136 millions en provenance de la facture d'eau.

## recettes / redevances

### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



**0,06 €**  
de redevance de pollution  
payé par les éleveurs concernés



**6,34 €**  
de redevance de pollution  
payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



**70,46 €** de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



**4,27 €** de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



**100 €**  
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2021



**0,41 €** de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les usagers concernés (pêcheurs)



**1,73 €** de redevance cynégétique payé par les usagers concernés (chasseurs)



**0,38 €** de redevance de prélèvement payés par les irrigants



**5,82 €** de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



**10,53 €** de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau potable

## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

## interventions / aides

### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) • source agence de l'eau Rhin-Meuse. (Les chiffres indiqués ne prennent pas en compte les aides du Plan national France Relance)



**4,67 €** aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle



**39,09 €** aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie



**7,18 €** pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages



**100 €**  
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2021



**26,48 €** aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable, la gestion quantitative et les économies d'eau



**17,07 €** principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques



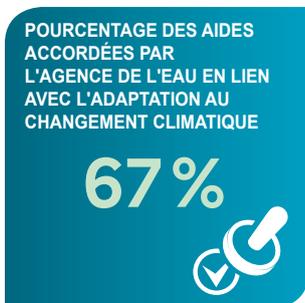
**5,51 €** pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

En complément à ces aides, l'agence de l'eau a consacré 18,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de l'eau dans le cadre du Plan national France Relance.

# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

## EN 2021...



## CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 67% du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré à l'adaptation au changement climatique en 2021 :

- services fondés sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion des eaux en ville ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

## SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

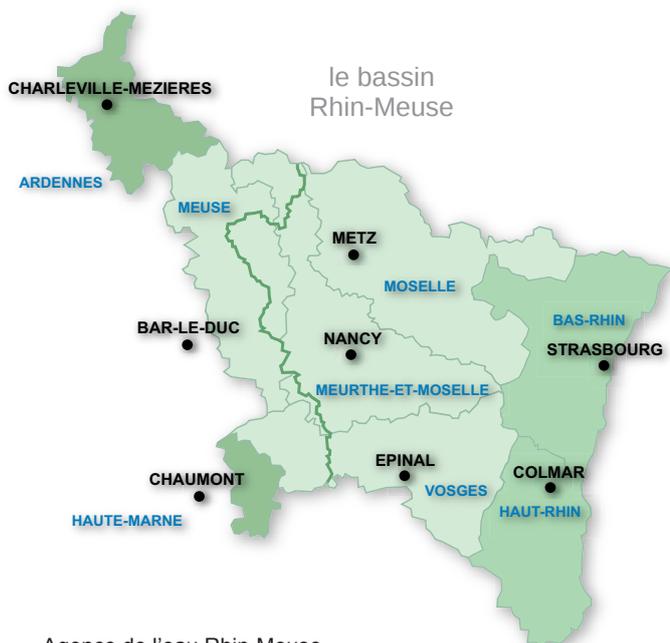
Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Rhin-Meuse a adopté le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.



>>> [eau-rhin-meuse.fr/sdage\\_2022\\_2027](http://eau-rhin-meuse.fr/sdage_2022_2027)

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



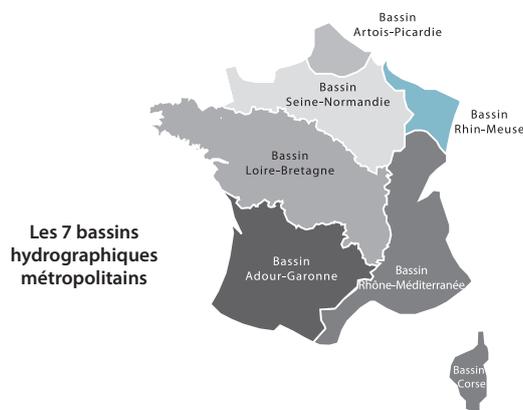
Agence de l'eau Rhin-Meuse  
Rozérieulles - BP 30019  
57161 Moulins-lès-Metz cedex  
Tél. 03 87 34 47 00  
agence@eau-rhin-meuse.fr

## Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km<sup>2</sup> (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km<sup>2</sup>.

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km<sup>2</sup> (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Suivez l'actualité       
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : [eau-rhin-meuse.fr](http://eau-rhin-meuse.fr)

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>

EN  
IMMERSION



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

LES  
AGENCES  
DE L'EAU

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

[enimmersion-eau.fr](http://enimmersion-eau.fr)